



Bulletin Officiel

N° 4236 Mercredi 21 Novembre 2012

— 17^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

COMMUNIQUE DU CMF

REPRISE DE LA COTATION DE LA BANQUE DE TUNISIE 2

AVIS DES SOCIETES

COMMUNIQUE DE PRESSE

CESSION DU BLOC D' ACTIONS DE LA BANQUE DE TUNISIE 2

AVIS DES SOCIETES

COMMUNIQUE

VISA DE PROSPECTUS

THEEMAR INVESTMENT FUND 3

AVIS DES SOCIETES

AUGMENTATION DE CAPITAL

SOCIETE IMMOBILIERE TUNISO-SEOUDIENNE- « SITS » 4-6

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

SOCIETE ELECTROSTAR 7

CHANGEMENT DE DIRIGEANTS

SICAV BNA 7

COURBE DES TAUX 8

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM 9-10

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES

FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

ANNEXE II

ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 30 – 06 – 2012

BANQUE DE L'HABITAT

COMMUNIQUE DU CMF

Suite à la publication par la Banque de Tunisie du communiqué de presse ci-dessous, la cotation du titre Banque de Tunisie reprendra le mercredi 21 novembre 2012.

2012 - AC - 69

AVIS DES SOCIETES

COMMUNIQUE DE PRESSE

Banque de Tunisie -BT-

Siège social : 2, rue de Turquie -1001 Tunis-

Cession du bloc d'actions de la Banque de Tunisie

Dans le cadre de la cession du bloc d'actions détenu directement et indirectement par L'Etat Tunisien dans le capital de la Banque de Tunisie « BT » telle que décidée le 05 avril 2012, par la Commission Nationale de Gestion d'Avoirs et des Fonds objets de Confiscation ou de Récupération en faveur de l'Etat créée par le Décret-loi n° 2011-68 du 14 avril 2011, la Banque de Tunisie porte à la connaissance de ses actionnaires et du public, qu'à l'issue des étapes de l'appel d'offre international lancé depuis le 26 septembre 2012 pour la cession de 13,007% de son capital, une commission d'ouverture et de dépouillement des offres s'est tenue au Ministère des Finances le 19 novembre 2012 à 15h00.

Trois offres financières ont été présentées et ouvertes séance tenante, en présence des 3 candidats retenus, comme détaillé ci-dessous :

Rang	Candidats	Prix MDT	Prix de l'action (en DT)
1	Royal Luxembourg SOPARFI	217,537	14,851
2	BFCM- CIC	204,867	14,000
3	Slim Riahi	143,000	9,772

Sur cette base, la commission d'ouverture et de dépouillement des offres a décidé de proposer à la Commission Nationale de Gestion d'Avoirs et des Fonds Objets de Confiscation ou de Récupération en faveur de l'Etat Tunisien, de retenir l'offre du Royal Luxembourg- SOPARFI- et de le déclarer adjudicataire provisoire.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité

2012 - AS - 1438

COMMUNIQUE

VISA DE PROSPECTUS

Theemar Investment Fund

Fonds Commun de Placement à Risque bénéficiant d'une procédure simplifiée
régé par le Code des Organismes de Placement Collectif
promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001.
Agrément du CMF N° 44-2012 du 13 septembre 2012

Il est porté à la connaissance du public que le Conseil du Marché Financier a accordé son visa en date du 13 novembre 2012 au prospectus d'émission du Fonds Commun de Placement à Risque bénéficiant d'une procédure simplifiée **Theemar Investment Fund**.

« **Theemar Investment Fund** » présente les caractéristiques suivantes :

RENSEIGNEMENTS GENERAUX :

Dénomination : Theemar Investment Fund
Siège social : Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj 2^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
Forme juridique : Fonds Commun de Placement à Risque bénéficiant d'une procédure simplifiée
Législation applicable : Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001
Montant du fonds : 50 000 000 dinars divisé en 5 000 parts de 10 000 dinars chacune
Date d'agrément : 13 septembre 2012
Promoteurs : UNITED GULF FINANCIAL SERVICES North Africa (UGFS-NA) et Al Baraka Bank Tunisia (Al Baraka)
Gestionnaire : UNITED GULF FINANCIAL SERVICES North Africa (UGFS-NA)
Dépositaire : Al Baraka Bank Tunisia (Al Baraka)
Distributeur : UNITED GULF FINANCIAL SERVICES North Africa (UGFS-NA)

AVIS DES SOCIETES

AUGMENTATION DE CAPITAL

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.**

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Société Immobilière Tuniso-Séoudienne- « SITS »

Siège social : Centre Urbain Nord, International City Center, Tour des Bureaux, 5^{ème} étage bureau n°1
1082 Tunis

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la SITS, réunie le 15 Juin 2012 a décidé d'augmenter le capital social de la société à concurrence de 2 600 000 DT pour le porter de 13 000 000 DT à 15 600 000 DT par l'émission de 2.600.000 actions nouvelles au prix de 3 DT, soit 1 DT de valeur nominale et 2 DT de prime d'émission et ce dans un délai ne dépassant pas le 30 Septembre 2012*.

Elle a donné au conseil d'administration tous les pouvoirs nécessaires pour accomplir les formalités pour la réalisation de la dite augmentation.

Les nouvelles actions seront émises à raison d'une action nouvelle pour cinq actions anciennes.

Les actions nouvelles souscrites seront libérées en totalité à la souscription.

Caractéristiques de l'émission

Le capital social sera augmenté de 2 600 000 DT par souscription en numéraire et par émission de 2 600 000 actions nouvelles.

Toutes les actions à émettre seront nominatives et seront de catégorie ordinaire.

Prix d'émission

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises à 3 DT, soit la valeur nominale de 1DT majorée d'une prime d'émission de 2 DT.

Les actions nouvelles souscrites seront libérées du montant nominal et de la prime d'émission lors de la souscription.

Droit préférentiel de souscription

La souscription à l'augmentation de capital en numéraire est réservée à titre préférentiel aux anciens actionnaires ainsi qu'aux concessionnaires des droits de souscription en bourse, tant à titre irréductible qu'à titre réductible

L'exercice du droit préférentiel de souscription s'effectue de la manière suivante :

A titre irréductible : à raison d'une action nouvelle pour 5 actions anciennes. Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. « SITS » ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.

A titre réductible : en même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les concessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qui n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible.

Chaque demande sera satisfaite au prorata du nombre de ses droits de souscription exercés à titre irréductible et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

***Le Conseil d'Administration, réuni le 16/10/2012, a prorogé la date limite de réalisation de l'opération pour la fixer au 31/01/2013 et s'est engagé à faire entériner cette décision lors de la réunion de la prochaine AGE.**

- Suite -

Période de souscription

La souscription aux actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en bourse, tant à titre irréductible que réductible et ce du **03 Décembre 2012 au 18 Décembre 2012 inclus****.

Etablissements domiciliaires

Tous les Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la société SITS exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de 3D, soit 1D représentant la valeur nominale de l'action et 2D représentant la valeur de la prime d'émission.

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restitués sans intérêts aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscripteurs (3) jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de la STICODEVAM.

Le jour de dénouement de l'augmentation de capital en numéraire, la STICODEVAM créditera le compte indisponible N° 08006011053200395465 ouvert sur les livres de la BIAT Lafayette.

Modalités de souscriptions et règlement de livraison titres contre espèces

Les souscripteurs à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des IAA chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription et ce, en remplissant le bulletin de souscription.

Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le **18 Décembre 2012 à 16h** à MAC SA, en qualité d'Intermédiaire Agréé Mandaté – IAM–.

Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et, éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible (qui seront confirmées par l'IAM), via l'Espace Adhérent de la STICODEVAM et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de la STICODEVAM.

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire sera effectué, via la compensation interbancaire de la STICODEVAM, à une date qui sera précisée par un avis de la STICODEVAM.

Modalités et délais de délivrance titres

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre d'actions détenues délivrée par « SITS » et ce, dès la réalisation de l'opération.

Mode de placement

Les titres émis seront réservés en priorité aux anciens actionnaires et/ou cessionnaires de droits de souscription en bourse.

Jouissance des actions nouvelles souscrites

Les actions nouvelles souscrites porteront jouissance en dividende à compter du 1er janvier 2012.

But de l'émission

Cette augmentation de capital de la SITS servira à l'acquisition de nouveaux terrains nus ou aménagés, améliorer la trésorerie de la société ainsi que l'achèvement des projets en cours.

Renseignements généraux sur les valeurs mobilières émises

Droits attachés aux valeurs mobilières offertes

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires à une part proportionnelle au nombre d'actions émises.

Les dividendes non réclamés dans les cinq ans de leur exigibilité seront prescrits conformément à la réglementation en vigueur.

Chaque membre de l'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire a autant de voix qu'il possède et représente d'actions sans limitation sauf exceptions légales.

Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs intermédiaires agréés administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **18 Décembre 2012 sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

- Suite -

Régime de négociabilité

Les actions sont librement négociables.

Régime fiscal applicable

Les dividendes sont exonérés de l'impôt.

Marché des titres

Depuis le 26/01/2006, les actions de la SITS sont négociables sur le marché principal des titres de capital de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés étrangers.

Cotation en bourse des actions anciennes

Les 13 000 000 actions anciennes composant le capital actuel de la « SITS » inscrites à la cote de la bourse, seront négociées à partir du **03 Décembre 2012**, droits de souscription détachés.

Cotation en bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire

Les 2 600 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire seront négociables en bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions légales en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, sur la même ligne que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées.

Cotation en bourse des droits de souscription

Les négociations en bourse des droits de souscription auront lieu du **03 Décembre 2012** au **18 Décembre 2012 inclus**.

Il est précisé qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

Tribunaux compétents en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à la présente augmentation de capital sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis 1.

Prise en charge par la STICODEVAM

Les droits de souscription seront pris en charge par la STICODEVAM sous le code ISIN «TN 0007380041 » durant la période de souscription préférentielle, soit du **03 Décembre 2012 au 18 Décembre 2012 inclus**.

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par la STICODEVAM sous le code ISIN «TN 0007380058» à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

A cet effet, la STICODEVAM assurera les règlements/livraisons sur lesdits actions et droits négociés en bourse.

Le registre des actionnaires est tenu par MAC sa – Intermédiaire en bourse.

Un prospectus d'émission visé par le CMF sous le n° 12-0794 en date du 16 novembre 2012, sera incessamment mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la société « SITS », de MAC sa intermédiaire en Bourse chargé de l'opération, ainsi que sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEES GENERALES EXTRAORDINAIRES

SOCIETE ELECTROSTAR

**Siège Social : Boulevard de l'Environnement route Naâssen
2013 Bir El Kassâa Ben Arous**

La Société ELECTROSTAR informe ses actionnaires que son Assemblée Générale Extraordinaire se tiendra le Lundi ,3 Décembre 2012 à 10 heures au : DIGITAL CENTER LG, rue lac Léman, immeuble FEKI, les berges du lac de Tunis, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- **Validité de la réunion**
- 2- **Approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'augmentation du capital ;**
- 3- **Augmentation de capital ;**
- 4- **Pouvoirs au conseil d'administration ;**
- 5- **Modification de l'article 6 des Statuts ;**
- 6- **Formalités légales**

Tous les documents afférents à cette assemblée, sont tenus à la disposition des actionnaires durant le délai légal, et ce aux bureaux de la Direction Générale de la société sis au : Boulevard de l'environnement, Immeuble DIGITAL, 3^{ème} étage, les berges du lac –Tunis -

2012 - AS - 1436

CHANGEMENT DE DIRIGEANTS

SICAV BNA

Société d'investissement à capital variable
Agrément du Ministre des Finances du 02 Août 1993
Siège Social : Rue Hédi Nouira- Tunis

SICAV BNA informe ses actionnaires et le public que suivant procès verbaux enregistrés le 09 novembre 2012 à la recette des finances le Lac-Tunis, le conseil d'administration réuni, respectivement, le 6 octobre 2011 et le 24 Juillet 2012, a décidé de nommer Monsieur Mahmoud BARAKET en qualité de Directeur Général de la SICAV en remplacement de Monsieur Ammar TLILI et Madame NAHLA RIAHI en qualité de Président du Conseil de la SICAV en remplacement de Monsieur Mohamed BERRAIES.

2012 - AS - 1430

AVIS

COURBE DES TAUX DU 21 NOVEMBRE 2012

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (ped de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,208%		
TN0008002586	BTC 52 SEMAINES 27/11/2012		4,209%	
TN0008002594	BTC 52 SEMAINES 25/12/2012		4,217%	
TN0008002602	BTC 52 SEMAINES 15/01/2013		4,222%	
TN0008002644	BTC 52 SEMAINES 19/02/2013		4,232%	
TN0008000259	BTA 4 ans "5% mars 2013"		4,237%	1 002,018
TN0008002669	BTC 52 SEMAINES 19/03/2013		4,239%	
TN0008002685	BTC 52 SEMAINES 24/04/2013		4,249%	
TN0008002701	BTC 52 SEMAINES 21/05/2013		4,256%	
TN0008002727	BTC 52 SEMAINES 18/06/2013		4,264%	
TN0008002743	BTC 52 SEMAINES 16/07/2013		4,272%	
TN0008002784	BTC 52 SEMAINES 24/09/2013		4,291%	
TN0008000200	BTA 7 ans "6,1% 11 octobre 2013"		4,295%	1 015,269
TN0008002792	BTC 52 SEMAINES 22/10/2013		4,298%	
TN0008002800	BTC 52 SEMAINES 26/11/2013	4,308%		
TN0008000143	BTA 10 ans " 7,5% 14 Avril 2014 "		4,546%	1 038,668
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "		4,693%	1 054,161
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		5,061%	1 039,275
TN0008000309	BTA 4 ans " 5% octobre 2015"	5,480%		987,354
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"		5,575%	990,007
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,710%	
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,882%	1 033,779
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"	6,170%		967,433
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		6,174%	
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		6,181%	964,851
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,263%	1 043,664
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"	6,270%		951,723

^[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination		Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 30/12/2011	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION								
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>								
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	139,456	143,041	143,052		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
2	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	12,243	12,563	12,564		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
3	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,254	1,290	1,291		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>								
4	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	33,855	34,930	34,933		
5	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	46,265	47,553	47,559		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
6	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/04/08	161,841	172,710	172,064		
7	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	AXIS GESTION	02/04/08	553,356	591,979	589,952		
8	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	132,650	137,364	136,907		
9	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	126,190	127,808	127,615		
10	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	115,695	118,440	118,405		
11	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	113,779	116,073	115,910		
12	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	94,632	94,705	94,179		
13	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	152,627	144,277	143,946		
14	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	98,790	108,232	107,901		
15	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	102,658	107,000	106,891		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
16	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 288,506	1 338,963	1 337,445		
17	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT *	AXIS GESTION	05/02/04	2 229,791	2 354,378	2 349,947		
18	FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10	106,792	110,141	109,950		
19	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	110,906	107,259	106,843		
20	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	121,415	123,813	123,579		
21	FCP FINA 60	FINACORP	28/03/08	1 186,909	1 219,334	1 218,756		
22	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	124,072	137,217	136,569		
23	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	14,796	16,172	16,130		
24	FCP VALEURS QUIETUDE 2014	TUNISIE VALEURS	23/03/09	5 792,770	6 039,137	6 036,156		
25	FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	01/10/12	-	5 000,000	5 000,000		
26	FCP VALEURS SERENITE 2013	TUNISIE VALEURS	15/01/08	6 641,348	6 809,425	6 811,202		
27	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,217	2,365	2,356		
28	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	1,845	1,973	1,970		
29	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,131	1,273	1,262		
OPCVM DE DISTRIBUTION								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2010	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>								
30	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	15/05/12	3,845	107,705	106,774	106,784
31	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	02/10/95	10/04/12	3,670	104,453	103,766	103,775
32	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	03/04/12	3,916	105,332	104,867	104,875
33	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	10/05/12	4,444	103,098	102,034	102,045
34	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	07/05/12	3,986	103,394	102,727	102,738
35	SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	29/05/12	3,786	107,215	106,252	106,260
36	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	28/05/12	3,881	103,772	103,240	103,250
37	SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	19/04/12	3,918	103,897	103,173	103,183
38	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	19/04/12	3,841	104,077	103,608	103,618
39	MILLENIU OBLIGATAIRES SICAV	CGF	12/11/01	31/05/12	3,462	105,536	105,008	105,017
40	GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	31/05/12	4,343	102,558	101,216	101,225
41	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	15/03/12	3,960	104,185	103,493	103,503
42	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	31/05/12	3,422	103,891	103,346	103,355
43	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	INI	07/10/98	30/05/12	3,588	106,625	106,031	106,040
44	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	17/04/12	3,763	105,870	105,046	105,056
45	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/12	3,137	102,845	102,081	102,089
46	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	30/03/12	3,552	102,760	101,977	101,986
47	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	28/05/12	3,625	104,226	103,820	103,830
48	SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10/11/97	28/05/12	3,885	102,393	101,953	101,963
49	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANTI	SIFIB BH	06/07/09	09/05/12	3,356	103,270	102,972	102,982
50	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/12	2,837	103,752	103,718	103,726
51	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	28/05/12	3,931	102,538	101,860	101,871
52	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	25/04/12	3,766	104,231	103,438	103,447
53	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	25/05/12	3,274	104,650	104,143	104,151
54	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	01/06/12	3,369	102,003	101,554	101,563

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
55	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	31/05/12	0,397	10,514	10,416	10,417
56	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	22/05/12	3,915	103,618	102,908	102,918
57	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	27/04/12	2,731	102,703	103,053	103,063
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
58	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	31/05/12	3,938	101,539	100,593	100,658
SICAV MIXTES								
59	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	15/05/12	1,023	75,203	73,428	73,029
60	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	10/05/12	2,267	147,820	157,371	156,529
61	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	10/05/12	22,396	1 463,682	1562,383	1554,709
62	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	19/04/12	2,423	113,852	114,803	114,531
63	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	01/11/01	19/04/12	1,641	115,394	114,705	114,476
64	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	08/12/93	28/05/12	0,828	91,299	94,923	94,183
65	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	19/03/12	0,386	16,380	16,914	16,870
66	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	27/03/12	3,898	273,836	276,907	275,732
67	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22/09/94	18/05/12	1,417	46,324	42,805	42,473
68	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	25/05/12	5,701	2 354,600	2 595,650	2 586,190
69	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	17/05/12	1,467	79,795	82,506	82,217
70	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	15/05/12	1,309	58,215	59,898	59,834
71	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	01/06/12	1,215	101,727	102,040	101,826
72	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	01/06/12	1,424	112,003	114,613	114,145
73	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	01/06/12	0,331	104,614	106,934	106,415
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
74	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	31/05/12	0,288	11,729	11,640	11,622
75	FCP IRADETT 50	AFC	02/01/07	31/05/12	0,207	12,678	12,666	12,634
76	FCP IRADETT 100	AFC	02/01/07	31/05/12	0,175	16,937	16,160	16,063
77	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	31/05/12	0,325	16,905	16,380	16,249
78	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	10/05/12	0,167	12,027	12,806	12,737
79	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	-	-	10,142	10,922	10,905
80	ATTIJARI FCP HARMONIE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	-	-	10,126	10,645	10,630
81	ATTIJARI FCP SERENITE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	-	-	10,133	10,706	10,699
82	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	31/05/12	1,975	125,099	129,600	129,103
83	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	31/05/12	2,252	124,029	128,706	128,442
84	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	31/05/12	0,032	10,196	11,221	11,172
85	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	02/05/12	0,640	117,513	118,205	117,552
86	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	25/05/12	0,181	19,772	20,841	20,782
87	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	-	-	101,513	91,869	91,583
88	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	-	-	102,065	92,467	92,202
89	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	-	-	-	98,425	98,515
90	BIATCAPITAL CROISSANCE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	-	101,151	100,313
91	BIATCAPITAL EQUILIBRE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	-	100,175	99,593
92	BIATCAPITAL PRUDENCE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	-	100,088	99,448
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
93	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	11/04/12	2,860	98,979	99,924	99,849
94	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	11/04/12	1,540	106,970	116,152	115,381
95	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	19/04/12	3,066	142,370	143,606	142,870
96	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25/05/09	31/05/12	0,048	10,736	11,500	11,438
97	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25/02/08	31/05/12	1,316	115,406	123,341	122,918
98	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	31/05/12	2,626	115,213	118,498	118,512
99	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/04/12	0,257	102,389	106,367	106,148
100	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/04/12	0,999	101,337	105,135	104,686
101	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/12	1,526	182,341	191,484	191,478
102	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/12	1,935	163,739	167,058	167,099
103	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/12	3,732	142,390	144,712	144,672
104	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28/04/06	21/05/12	64,642	9 931,269	10 471,753	10 463,397
105	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	195,636	223,447	222,618
106	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	135,391	147,470	147,074
107	FCP SMART EQUITY	SMART ASSET MANAGEMENT	01/09/09	-	-	1 499,251	1 623,282	1 617,804
108	FCP SAFA	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	-	-	104,083	116,520	116,418
109	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27/01/10	20/07/11	1,582	97,771	95,648	94,593
110	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	20/07/11	2,927	115,135	121,780	120,818
111	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	31/05/12	115,372	10 118,317	9 738,822	9 696,002

* Initialement dénommé FCP AXIS CAPITAL PROTEGE

BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER8, rue du Mexique - 1002 TUNIS -
Tél : 844.500 - Fax : 841.809 / 848.001

Compte bancaire n° 10 113 108 - 101762 - 0 788 83 STB le Belvédère - TUNIS -

courriel : cmf@cmf.org.tn

Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériésPrix unitaire : 0,250 dinar
Etranger : Frais d'expédition en susLe Président du CMF
Mr. Salah EssayelIMPRIMERIE
du
CMF

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu' à la suite de sa mise à jour par l'insertion de la « Société Tunisienne de Sidérurgie « EL FOULADH » », le déclassement de la Société Palm Beach Hotels Tunisia -PBHT- et l'ouverture au public de BIATCAPITAL CROISSANCE FCP, BIATCAPITAL EQUILIBRE FCP, BIATCAPITAL PRUDENCE FCP, FCP VALEURS QUIETUDE 2017, FCPR IN'TECH, FCPR ELFOULADH, FCPR CB, FCPR AMENCAPITAL 1, FCPR AMENCAPITAL 2, FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND et Fonds d'amorçage IKDAM II, la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE

I-1 Marché Principal

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Chargaia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1080 Tunis	71 238 000
7. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank" (ex Banque du Sud)	95, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 849 400
8. Banque de l'Habitat "BH"	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
9.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
10. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
11. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
12. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
13. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
14. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis- Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 336 655
15.Electrostar		71 396 222
16.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelleville - 1082 TUNIS -	71 843 511
17.El Wifack Leasing	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000
18. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
19. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
20. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Zone Industrielle BP. N°7 2013 Ben Arous	71 381 688
21. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
22. Modern Leasing	11, avenue Keireddine Pacha 1002 Tunis	71 845 530
23. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
24.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
25. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
26. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Chargaia II BP 129 -1080 Tunis Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	70 836 570
27.Société d'Assurances "SALIM"		71 948 700
28. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Chargaia I -1080 Tunis-	71 189 200
29. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	42, rue Ibn Charaf -1002 TUNIS-	71 789 733
30. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
31. .Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Tébourba-	73 604 149
32. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de laTerre, Centre Urbain Nord 1080 Tunis Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Chargaia I -1080 Tunis-	71 766 900
33. Société Frigorifique et Brasserie de Tunis "SFBT"		71 189 200
34. Société Immobilière et de Participations "SIMPAN"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS- Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	71 840 869
35. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"		70 728 728
36. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
37. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
38. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
39. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	Rue Larbi Zarrouk -2014 MEGRINE-	71 432 599
40. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
41. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
42. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Z.I Chargaia II.2035 Tunis Carthage Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis	70 837 000
43. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	El Khadra Rue des entrepreneurs ZI Chargaia II, BP 640 -1080 TUNIS-	71 230 400
44. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"		71 713 100

45. Société Tunisienne d'Equiptement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
46. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
47. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	Avenue Mohamed V – BP 29 , -1073 TUNIS- Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	71 904 911
48. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"		72 640 650
49.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
50. Tunisie Lait	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	73 247 144
51. Tunisie Leasing "TL"	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
52. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
53. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 189 800
54. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
55. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392

I-2 Marché Alternatif

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
2.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
3.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
4.SERVICOM	Cité Ishbilila , route de Tunis 3100 Kairouan	77 273 459

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Alubaf International Bank –AIB -	Rue 8007, Montplaisir -1002 Tunis-	71 783 500
2. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
3. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
4. Amen Lease	124, avenue de la liberté -1002 TUNIS- Immeuble Amen Bank, Avenue Mohamed V-1002 Tunis-	71 841 322
5. Amen Project SICAF		71 965 400
6. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building Les Berges du Lac -2045 TUNIS-	71 861 861
7. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Noura, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
8. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac- Lac II	71 197 820
9. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 840 488
10. Assurances Mutuelle Itihad	15, rue de Mauritanie -1002 Tunis- Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	71 784 544
11.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"		
12.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	Avenue Mohamed V, Montplaisir -1002 TUNIS-	71 785 049
13. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue 8365 cité Ennassim, Montplaisir -1002 TUNIS-	71 890 355
14. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
15. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
16. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS- 90, avenue Hédi Noura , Immeuble « Prestige Résidence », Ennasr II - 2037 Ariana -	71 781 500
17. Banque Zitouna		70 853 153
18. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	12, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 355 022
19. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	12, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 355 022
20. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS- Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 916
21. Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"		71 333 400
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue 8006, Montplaisir -1002 TUNIS-	71 783 000
24.Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS- Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 843 900
29.Hannibal Lease S.A		71 964 600
30. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
31. Les Assurances des Crédits Commerciaux - Assurcrédit -	7, rue 8010 Montplaisir - 1002 TUNIS -	71 903 565
32. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
33. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE- Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	73 308 777
34. North Africa International Bank -NAIB -		71 950 800

35. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
36. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
37. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
38. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
39. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
40. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
41. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 831 522
42. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO Company »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 447 677
43. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine "SEPCM "	20, avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
44. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
45. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
46. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
47. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest "SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri -Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
48. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
49. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
50. Société de Promotion Economique de Bizerte "PROMEKO"	Place de l'Union du Maghreb Arabe Bizerte	
51. Société de Promotion Immobilière & Commerciale "SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-	71 884 120
52. Société de services des Huileries		74 624 424
53. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries "SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	71 718 332
54. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila -Sfax El Jadida-	74 401 510
55. Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
56. Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 SOUSSE- Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
57. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Hôtel El Mouradi, BP N°48, Z. Touristique El Kantaoui 4089 Hammam Sousse	
58. Société d'Investissements Hôtelières El Mouradi « SIHM »	Hôtel El Mouradi, Z. Touristique El Kantaoui 4089 Hammam Sousse	73 246 355
59. Société d'Investissements Hôtelières " Jerba Menzel "	Hôtel El Mouradi BP 48, port El Kantaoui 4089 Hammam Sousse	73 246 355
60. Société d'Investissement Touristique du Sahel - SITS - " Hôtel Skanes Beach "	Hôtel Palma Djerba, BP 245 -4116 AGHIR MIDOUN/DJERBA-	75 750 830
61. Société Djerba Aghir		
62. Société Dorcas Nutrition	3, rue Kheireddine Pacha, El Maâmoura 8013 Nabeul Centre Nawrez, rue Lac Lemon, bloc B, App 2-2 2045 Les du Lac-Tunis	71 960 530
63. Société Financière d'Investissement "SOFI SICAF"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
64. Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
65. Société Groupe GMT « GMT »		
66. Société Ghouila de Promotion Immobilière	Cité Essaâda App N°12 bloc A, El Menzah VII Hôtel El Mouradi BP 48 El Kantaoui 4089 Hammam Sousse	73 246 355
67. Société Hotelière El Kantaoui "Palm Marina"		
68. Société Hôtelière SAMARA	Rue Abdelhamid EL KADHI -4000 SOUSSE- Zone touristique, El Kantaoui, BP 48 -4089 HAMMAM SOUSSE-	73 226 699
69. Société Hôtelière Mouradi Golf		
70. Sté Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
71. Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
72. Société Hôtelière & Touristique " Pénélope"-SHTP-	Hôtel Pénélope Zone Touristique BP 257 4180 Djerba-	71 770 928
73. Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère- Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	71 798 211
74. Société Hôtelière KURIAT Palace		73 521 200
75. Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
76. Société Immobilière et Touristique de Tunisie "Hôtel Mouradi Africa"	BP 48, Hôtel El Mouradi Port El Kantaoui - Hammam-Sousse-	73 246 355
77. Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 2 -3018 SFAX-	74 246 190
78. Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 475 267
79. Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
80. Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 240 337
81. Société La Glace	7, rue du Tourcoing 1000 Tunis	71 347 585
82. Société Maille Club	Route du Kef , Km 5,6 -2011 DEN DEN-	71 647 500
83. Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499

84. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
85.Société Panobois	Route de Tunis 4011 Hammam Sousse	73 308 777
86.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
87.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
88.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
89.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
90.Société Touristique El Mouradi -STM -	Hôtel El Mouradi, BP N°48, Zone Touristique El Kantaoui -4089 Hammam Sousse-	73 246 355
91.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
92.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
93.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
94.Société Tunisienne d'Assurances Vie & de Capitalisation "AMINA"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS- Escale A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center - 2080 ARIANA-	71 800 482
95.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -		71 231 172
96.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
97.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
98.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
99. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, Menzel Bourguiba	
100.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
101.STUSID BANK	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	71 718 233
102.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 000
103. Tunisie Factoring	Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray -1082 TUNIS-	70 132 010
104.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir	71 950 100
105. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
106.Tunisian Qatari Bank "TQB" (ex BTQI)	Rue Cité des Siences Centre Urbain Nord - B.P. 320 - 1080 TUNIS-	71 713 555
107. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
108. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH EQUITY FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	6, rue Jameleddine Al Afghani 1002 Tunis
3	AL AMANAH ETHICAL FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	6, rue Jameleddine Al Afghani 1002 Tunis
4	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	6, rue Jameleddine Al Afghani 1002 Tunis
5	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	6, rue Jameleddine Al Afghani 1002 Tunis
6	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Boulevard de la Terre -Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
7	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Immeuble Amen Invest- 9, rue du Lac Neuchatel -Les Berges du Lac 1053 Tunis
8	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Immeuble Amen Invest- 9, rue du Lac Neuchatel -Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	4, rue 7036 El Menzah IV -1004 Tunis
10	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	ATTIJARI FCP HARMONIE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis

13	ATTIJARI FCP SERENITE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
14	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
15	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
16	ATTIJARI VALEURS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
17	BIATCAPITAL CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BIATCAPITAL	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
18	BIATCAPITAL EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BIATCAPITAL	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
19	BIATCAPITAL PRUDENCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BIATCAPITAL	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
20	BNAC CONFIANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
21	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
22	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville-1002 Tunis
23	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Boulevard de la Terre -Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
24	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Boulevard de la Terre -Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
25	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Immeuble Amen Invest- 9, rue du Lac Neuchatel - Les Berges du Lac 1053 Tunis
26	FCP AMEN PERFORMANCE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Immeuble Amen Invest- 9, rue du Lac Neuchatel - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
27	FCP AMEN PREVOYANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Immeuble Amen Invest- 9, rue du Lac Neuchatel - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
28	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AXIS GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
29	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
30	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT(1)	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
31	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE(2)	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
32	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
33	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	MIXTE	CAPITALISATION	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville -1002 Tunis
34	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les berges du Lac- 1053 Tunis
35	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray-1004 El Menzah IV
36	FCP FINA 60	MIXTE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Angle de la rue du Lac Lochness et de la rue du Lac Windemere Les Berges du Lac -1053 Tunis
37	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
39	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis

(1) initialement dénommé FCP AXIS CAPITAL PROTEGE

(2) initialement dénommé FCP AXIS TUNISIE INDICE

40	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les berges du Lac- 1053 Tunis
41	FCP IRADETT 100	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	4, rue 7036 El Menzah IV -1004 Tunis
42	FCP IRADETT 20	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	4, rue 7036 El Menzah IV -1004 Tunis
43	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	4, rue 7036 El Menzah IV -1004 Tunis
44	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	4, rue 7036 El Menzah IV -1004 Tunis
45	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Boulevard de la Terre -Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
46	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 tunis cedex
47	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 tunis cedex
48	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 tunis cedex
49	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 tunis cedex
50	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les berges du Lac- 1053 Tunis
51	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les berges du Lac- 1053 Tunis
52	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les berges du Lac- 1053 Tunis
53	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les berges du Lac- 1053 Tunis
54	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
55	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	6, rue Jameleddine Al Afghani- 1002 Tunis
56	FCP SAFA	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
57	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	4, rue 7036 El Menzah IV -1004 Tunis
58	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	4, rue 7036 El Menzah IV -1004 Tunis
59	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
60	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Imm Nawrez- rue du Lac Léman- Bloc C - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
61	FCP SMART EQUITY	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
62	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
63	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
64	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
65	FCP VALEURS QUIETUDE 2014	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
66	FCP VALEURS QUIETUDE 2017	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
67	FCP VALEURS SERENITE 2013	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
68	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Imm Nawrez- rue du Lac Léman- Bloc C - Les Berges du Lac- 1053 Tunis

69	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
70	FINA O SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Angle de la rue du Lac Lochness et de la rue du Lac Windemere - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
71	GENERALE OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	16, Avenue Jean Jaurès –1001 Tunis
72	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	INTERMEDIAIRE INTERNATIONAL -INI-	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
73	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
74	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
75	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
76	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
77	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	MAC EXCELLENCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
80	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les berges du Lac- 1053 Tunis
81	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	6, rue Jameleddine Al Afghani- 1002 Tunis
82	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
83	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE D'INGENIERIE FINANCIERE ET D'INTERMEDIATION EN BOURSE -SIFIB BH -	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc B 3ème étage- Centre Urbain Nord – 1003 Tunis
84	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	4, rue 7036 El Menzah IV -1004 Tunis
85	SICAV AMEN	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Immeuble Amen Invest- 9, rue du Lac Neuchatel - Les Berges du Lac – 1053 Tunis
86	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- 1004 El Menzah IV
87	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AXIS GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
88	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE D'INGENIERIE FINANCIERE ET D'INTERMEDIATION EN BOURSE -SIFIB BH -	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH - BC5, Bloc B 3ème étage, Centre Urbain Nord –1003- Tunis.
89	SICAV BH PLACEMENT	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE D'INGENIERIE FINANCIERE ET D'INTERMEDIATION EN BOURSE -SIFIB BH -	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH - BC5, Bloc B 3ème étage, Centre Urbain Nord –1003- Tunis.
90	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
91	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	2, rue de Turquie- 1001 Tunis
92	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
93	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- 1004 El Menzah IV

94	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray-1004 El Menzah IV
95	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
96	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
97	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
98	SICAV PROSPERITY	MIXTE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
99	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	2, rue de Turquie- 1001 Tunis
100	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette-Mutuelleville-1002 Tunis
101	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
102	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère
103	TUNISIAN EQUITY FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Imm Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
104	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Imm Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
105	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
106	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
107	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
108	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
109	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
110	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
111	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana – Les Berges du Lac -1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana – Les Berges du Lac -1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORCAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	Fonds IKDAM I	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
2	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble yosr Appart 9 et 10 Rue du Lac Victoria 1053 Les Berges du Lac
3	CAPITALease Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa Imm Fraj 2ETG Les Berges du Lac 1053 Tunis
4	Fonds IKDAM II	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T

LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT A.T.I.D Co	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
15	FCPR- TUNISAIR	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
16	FCPR-ELFOULADH	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
17	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
18	FCPR VALEURS DEVELOPMENT	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
19	TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa Imm Fraj 2ETG Les Berges du Lac 1053 Tunis
20	FCPR FIDELIUM ESSOR II	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
21	FCPR FIDELIUM PERFORMANCE	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
22	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac

23	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	124 Avenue de la Liberté, 1er étage, 1002 - Tunis
24	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	124 Avenue de la Liberté, 1er étage, 1002 - Tunis
25	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa Imm Fraj 2ETG Les Berges du Lac 1053 Tunis

** Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.*

AVIS DES SOCIETES**ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES****BANQUE DE L'HABITAT**

Siège social : 18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis

La Banque de l'Habitat publie ci-dessous, ses états financiers intermédiaires arrêtés au **30 juin 2012**. Ces états sont accompagnés du rapport des co-commissaires aux comptes, M. Chiheb GHANMI et M. Chérif BEN ZINA.

BILAN**ARRETE AU 30 JUIN 2012***(Unité : en Dinars)*

ACTIF		NOTE	30-06-2012	30-06-2011	31-12-2011
AC1	CAISSE ET AVOIRS AUPRES DE LA BCT, CCP ET TGT (*)	1	206 529 356	222 841 773	213 654 269
AC2	CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS	2	278 468 073	80 463 226	123 812 932
AC3	CREANCES SUR LA CLIENTELE	3	4 311 679 994	4 175 567 934	4 259 203 520
AC4	PORTEFEUILLE TITRE COMMERCIAL	4	142 264 380	189 296 645	145 989 602
AC5	PORTEFEUILLE TITRES D'INVESTISSEMENT	5	251 018 078	249 887 228	249 876 756
AC6	VALEURS IMMOBILISEES	6	67 174 119	72 097 812	69 290 642
AC7	AUTRES ACTIFS (*)	7	561 688 935	353 429 323	408 707 135
TOTAL ACTIF			5 818 822 934	5 343 583 941	5 470 534 857
PASSIF			30-06-2012	30-06-2011	31-12-2011
PA1	BANQUE CENTRALE DE TUNISIE, CCP		0	0	0
PA2	DEPOTS ET AVOIRS DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS	8	326 090 551	281 660 684	331 198 282
PA3	DEPOTS ET AVOIRS DE LA CLIENTELE (*)	9	3 580 284 852	3 247 784 477	3 332 312 209
PA4	EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES	10	518 402 285	569 032 896	538 047 547
PA5	AUTRES PASSIFS	11	948 782 761	799 596 600	827 642 932
TOTAL PASSIF			5 373 560 449	4 898 074 657	5 029 200 969
CAPITAUX PROPRES			30-06-2012	30-06-2011	31-12-2011
CP1	CAPITAL		90 000 000	90 000 000	90 000 000
CP2	RESERVES		331 898 981	339 828 224	331 615 857
	<i>RESERVES POUR REINVESTISSEMENTS EXONORES</i>		215 276 949	16 951 341	215 276 949
	<i>AUTRES RESERVES</i>		116 622 033	322 876 883	116 338 908
CP3	ACTIONS PROPRES		0	0	0
CP4	AUTRES CAPITAUX PROPRES		414 048	414 048	414 048
CP5	RESULTAT REPORTE		5 072 072	442 279	5 072 072
CP6	RESULTAT DE L'EXERCICE		3 645 473	14 824 733	14 231 911
CP6	RESULTAT EN INSTANCE D'AFFECTATION		14 231 911	0	0
TOTAL CAPITAUX PROPRES			12 445 262 485	445 509 285	441 333 888
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES			5 818 822 934	5 343 583 941	5 470 534 857

(*) Les chiffres ont été retraités pour les besoins de la comparabilité.

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN ARRETE AU 30 JUIN 2012

(Unité : en Dinars)

	PASSIFS EVENTUELS	NOTE	30-06-2012	30-06-2011	31-12-2011
HB1	CAUTIONS, AVALS ET AUTRES GARANTIES DONNEES		392 564 048	532 718 506	350 483 182
	A - EN FAVEUR D'ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS		51 974 058	42 795 216	36 758 829
	B- EN FAVEUR DE LA CLIENTELE		340 589 990	489 923 289	313 724 353
HB2	CREDITS DOCUMENTAIRES		241 147 599	168 828 834	137 708 129
HB3	ACTIFS DONNES EN GARANTIES		0	0	0
	TOTAL PASSIFS EVENTUELS		633 711 647	701 547 340	488 191 311
	ENGAGEMENTS DONNES	13	30-06-2012	30-06-2011	31-12-2011
HB4	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT DONNES		1 152 947 891	1 298 595 540	1 148 363 493
	A- EN FAVEUR D'ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS		1 379 540	4 145 182	2 296 549
	B- EN FAVEUR DE LA CLIENTELE		1 151 568 350	1 294 450 358	1 146 066 944
HB5	ENGAGEMENTS SUR TITRES		7 837 398	6 677 398	8 177 398
	A- PARTICIPATIONS NON LIBEREES		7 837 398	6 677 398	8 177 398
	B- TITRES A RECEVOIR		0	0	0
	TOTAL ENGAGEMENTS DONNES		1 160 785 288	1 305 272 937	1 156 540 890
	ENGAGEMENTS RECUS	14	30-06-2012	30-06-2011	31-12-2011
HB6	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT RECUS		384 338 607	399 271 089	382 075 861
HB7	GARANTIES RECUES		78 702 154	80 897 946	75 482 925
	A- GARANTIES RECUES DE L'ETAT		0	0	0
	B- GARANTIES RECUES D'AUTRES ETABLISSEMENTS BANCAIRES FINANCIERS ET D'ASSURANCES		0	0	0
	C- GARANTIES RECUES DE LA CLIENTELE		78 702 154	80 897 946	75 482 925
	TOTAL ENGAGEMENTS RECUS	15	463 040 761	480 169 034	457 558 786

ETAT DE RESULTAT**(Période allant du 01/01 au 30 JUIN 2012)***(Unité : en Dinars)*

PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE		NOTE	30-06-2012	30-06-2011	31-12-2011
PR1	INTERETS ET REVENUS ASSIMILES	16	122 202 134	129 048 327	254 788 521
PR2	COMMISSIONS (EN PRODUITS)	17	19 020 775	17 924 827	36 810 466
CH3 / PR3	GAINS ET PERTES SUR PORTEFEUILLE TITRE COMMERCIAL ET OPERATIONS FINANCIERES	18	9 111 897	10 734 233	24 358 171
PR4	REVENUS DU PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT	19	713 513	1 730 504	1 731 457
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATON BANCAIRE			151 048 319	159 437 892	317 688 615
CHARGES D'EXPLOITATION			30-06-2011	30-06-2011	30-06-2011
CH1	INTERETS ENCOURUS ET CHARGES ASSIMILEES	20	57 611 783	64 593 558	124 859 087
CH2	COMMISSIONS ENCOURUES	21	2 147 506	2 052 725	4 591 001
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE			59 759 290	66 646 282	129 450 088
TOTAL PRODUIT NET BANCAIRE			91 289 030	92 791 610	188 238 526
CH4/PR5	DOTATION ET REPRISE DE PROVISION ET RESULTAT DES CORRECTION DES VALEURS SUR CREANCES HORS BILAN ET PASSIF	22	-39 463 501	-27 115 820	-74 918 775
CH5/PR6	DOTATION ET REPRISE DES PROVISIONS ET RESULTAT DES CORRECTIONS DES VALEURS SUR PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT	23	-3 000 000	-4 751 067	-7 063 761
PR7	AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	24	6 217 194	5 855 784	11 451 126
CH6	FRAIS DE PERSONNEL	25	-37 248 686	-34 110 273	-72 845 732
CH7	CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	26	-9 486 130	-9 446 926	-17 941 522
CH8	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS DE RESULTAT DES CORRECTIONS DES VALEURS SUR IMMOBILISATIONS		-3 562 662	-2 765 049	-7 453 465
RESULTAT D'EXPLOITATION			4 745 244	20 458 259	19 466 398
CH9 / PR8	GAINS ET PERTES PROVENANT DES ELEMENTS ORDINAIRES		78 327	-1 074 204	-1 080 724
CH11	IMPOTS SUR LES BENEFICES		1 178 098	4 559 322	4 153 763
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES			3 645 473	14 824 733	14 231 911
RESULTAT NET DE L'EXERCICE			3 645 473	14 824 733	14 231 911
RESULTAT NET DE L'EXERCICE			3 645 473	14 824 733	14 231 911
EFFETS DES MODIFICATIONS COMPTABLES			0	0	4 629 792
RESULTAT APRES MODIFICATIONS COMPTABLES			3 645 473	14 824 733	18 861 704

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

(Période allant du 01/01 au 30 JUIN 2012)

(Unité : en Dinars)

	NOTE	30/06/2012	30/06/2011	31/12/2011
ACTIVITES D'EXPLOITATION				
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE ENCAISSES		145 960 546	155 889 150	311 035 940
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE DECAISSEES		-62 847 906	-63 306 613	-125 115 453
PRETS ACCORDES AUX ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS		-39 943 426	42 111 420	19 806 140
DEPOTS / RETRAITS DE DEPOTS AUPRES D'AUTRES ETABLISSEMENTS FINANCIERS		429 300	186 348 900	-81 875 500
PRETS ET AVANCES / REMBOURSEMENT PRETS ET AVANCES AUPRES DE LA CLIENTELE		-104 481 558	-190 451 443	-334 096 234
DEPOTS / RETRAITS DE DEPOTS DE LA CLIENTELE (*)		248 948 047	-115 921 378	-31 364 195
TITRES DE PLACEMENT		-500000	-	-833 450
SOMMES VERSEES AU PERSONNEL ET CREDITEURS DIVERS		73 463 455	-61 429 797	-81 100 974
SOMMES REÇUES DES DEBITEURS DIVERS (*)		-147 088 108	90 774 443	40 973 130
AUTRES FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION		17 527 742	-4 355 607	7 228 790
IMPOTS SUR LES BENEFICES		-4 153 763	-7 975 935	-7 975 935
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION		127 314 329	31 683 140	-283 317 741
ACTIVITE D'INVESTISSEMENT				
INTERETS ET DIVIDENDES ENCAISSES SUR PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT		713 513	1 730 504	1 731 457
ACQUISITIONS / CESSIONS SUR PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT		-4 141 322	-5 625 658	-7 979 570
ACQUISITIONS / CESSIONS SUR IMMOBILISATIONS		-1 196 504	-5 323 531	-6 451 798
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		-4 624 313	-9 218 685	-12 699 911
ACTIVITES DE FINANCEMENT				
EMISSION D' ACTIONS		-	-	-
EMISSION D'EMPRUNTS		-15 672 817	-11 670 624	-35820638
AUGMENTATION / DIMINUTION RESSOURCES SPECIALES		-2 315 331	-7 564 673	-17146060
DIVIDENDES VERSES		-	-	-
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT		-17 988 148	-19 235 297	-52 966 698
INCIDENCE DES VARIATIONS DES TAUX DE CHANGE SUR LES LIQUIDITES		4 441 082	4 387 625	10 075 345
VARIATION NETTE DES LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES AU COURS DE LA PERIODE (*)		109 142 950	7 616 783	-338 909 005
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN DEBUT DE PERIODE (*)		90 556 412	429 465 417	429 465 417
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN DE PERIODE	27	199 699 362	437 082 200	90 556 412

(*) Les chiffres ont été retraités pour les besoins de la comparabilité.

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS
INTERMEDIAIRES
AU 30 JUIN 2012**

1. REFERENTIEL D'ELABORATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers intermédiaires relatifs à la période allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2012 sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie notamment les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25) applicables à partir du 1er janvier 1999 et aux règles de la Banque Centrale de Tunisie édictées par la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les circulaires n° 99-04 et N° 2001-12, la circulaire n° 2011-04 du 12 avril 2011, la circulaire n° 2012-02 du 11 janvier 2012 et la circulaire N° 2012 - 09 du 29 juin 2012.

Toutefois, les crédits sur ressources spéciales pour lesquels la banque n'encourt aucun risque ont été déduits des ressources spéciales y afférentes au passif. Le surplus des ressources spéciales non encore utilisé est inscrit au poste PA5 - "Autres passifs" au lieu du poste PA 4 - "Emprunts et ressources spéciales".

Présentation des rubriques de l'actif :

Les chiffres de la rubrique AC1 au 30/06/2011 ont été retraités suite à un changement de méthode résultant essentiellement du reclassement du compte ordinaire NOSTRI IBS de la rubrique AC7 d'un montant de 6 089 717 dinars.

Egalement la rubrique PA3 a subi un changement de méthode dû essentiellement au reclassement du compte affaires en inspection de la rubrique PA3 d'un montant de 670 177 dinars à la rubrique AC7.

2. BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUES :

Les états financiers de la BH sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique.

2.1- Règles de prise en compte des engagements

Les engagements de la banque sont constatés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloquages de fonds pour leur valeur nominale, intérêts précomptés compris pour les crédits à court terme.

Les engagements irrécouvrables ayant fait l'objet d'un jugement suivi par un P.V de carence ainsi que les engagements ayant fait l'objet d'abandon sont passés en perte.

2.2- Règles d'évaluation des engagements

Provisions individuelles

Pour l'arrêté des états financiers annuels, il a été procédé à l'évaluation des engagements et la détermination des provisions y afférentes conformément à la Circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la Circulaire n° 99-04 du 19 mars 1999, la Circulaire n° 2001-12 du 4 mai 2001, circulaire n° 2011-04 du 12 avril 2011, la circulaire n° 2012-02 du 11 janvier 2012 et la circulaire N° 2012 - 09 du 29 juin 2012.

Relations commerciales, industrielles, Habitat, particuliers...

Pour les relations hors promotion immobilière, les classes de risque sont définies de la manière suivante :

- Classe 0 « Actifs courants » : Sont considérés comme actifs courants, les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais paraît assuré ;
- Classe 1 « Actifs nécessitant un suivi particulier » : Font partie de la classe 1, tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est encore assuré ;
- Classe 2 « Actifs incertains » : Font partie de la classe 2, tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est incertain. Ces actifs se caractérisent notamment par l'existence de retards de paiement (des intérêts ou du principal) supérieurs à 90 jours sans excéder 180 jours.
- Classe 3 « Actifs préoccupants » : Font partie de la classe 3 tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement est menacé. Les retards de paiements des intérêts ou du principal sont généralement supérieurs à 180 jours sans excéder 360 jours.
- Classe 4 « Actifs compromis » : Font partie de cette classe les créances pour lesquelles les retards de paiement sont supérieurs à 360 jours, ainsi que les créances contentieuses.

Promoteurs immobiliers

La classification des promoteurs immobiliers est faite conformément aux dispositions de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 du 17 décembre 1991 tel que modifié par les textes subséquents, en se basant notamment sur le critère de l'antériorité d'impayés pour déterminer la classe du promoteur et par application de la règle de la contagion.

Toutefois, compte tenu des spécificités du secteur et des professionnels de l'immobilier, des adaptations ont été effectuées sur l'application des critères prévus par la circulaire précitée et ce aux niveaux suivants:

Règle de classification par projet

La méthode de classification retenue est la méthode de classification projet par projet et ce pour la détermination des classes respectives et le calcul des provisions.

Le promoteur en tant que relation globale est ensuite classé par référence à la classe la plus élevée parmi les classes de ses différents projets, mais sans que la règle de la contagion s'applique pour le calcul de la provision totale sur le promoteur et qui demeure calculée en fonction de la classe et des garanties retenues pour chaque projet.

Toutefois, la règle de la contagion pour le calcul de la provision pour l'ensemble des projets pour un promoteur immobilier devient applicable lorsque celui-ci fait l'objet de procédures judiciaires collectives telles qu'une faillite, une procédure amiable ou une liquidation.

Le promoteur et l'ensemble de ses projets auront par contagion la classe maximale.

Critères de classification des projets

Pour l'application de la méthode de classification par projet un certain nombre de critères, déjà prévus par la circulaire BCT 91-24 du 17 décembre 1991, ont été retenus tout en opérant des adaptations ayant trait au secteur de la promotion immobilière.

Ces critères se basent pour classer un projet comme douteux sur les principes suivants :

- Le non-respect du déroulement initialement prévu du projet ;
- Un déséquilibre du bilan financier du projet actualisé au 31 décembre sur la base de la situation de commercialisation dressée par le département des règlements et apurements ;
- Une valeur d'expertise démontrant la non-conformité des travaux ou de leur avancement;
- Une situation financière globale du promoteur en détérioration telle qu'elle découle des états financiers ;
- L'antériorité des impayés.

Les délais relatifs à l'antériorité des impayés utilisés comme référence pour la détermination automatique des classes se présentent comme suit :

- **Classe "0"** : un projet demeure classé en classe "0" lorsque le délai qui sépare la date d'échéance du contrat du crédit de préfinancement de la date d'arrêt des états financiers ne dépasse pas les 180 jours (soit 6 mois) sans que la liquidation définitive du projet n'intervienne. Ce délai correspond au délai d'achèvement de la commercialisation que la banque accorde au promoteur. Ce délai est décompté à partir de la date d'échéance du contrat du prêt hypothécaire compte non tenu des avenants.
- **Classe "1"** : un projet est classé en classe "1" lorsque le délai de non règlement du crédit de préfinancement excède, à la date d'arrêt des états financiers, les 180 jours mais sans dépasser les 270 jours (entre 6 et 9 mois). Ce délai est décompté à partir de la date d'échéance du contrat du prêt hypothécaire compte non tenu des avenants.
- **Classe "2"** : un projet est classé en classe "2" lorsque le délai de non règlement du crédit de préfinancement excède, à la date d'arrêt des états financiers, les 270 jours mais sans dépasser les 450 jours (entre 9 et 15 mois). Ce délai est décompté à partir de la date d'échéance du contrat du prêt hypothécaire compte non tenu des avenants.
- **Classe "3"** : un projet est classé en classe "3" lorsque le délai de non règlement du crédit de préfinancement excède, à la date d'arrêt des états financiers, les 450 jours mais sans dépasser les 720 jours (entre 15 et 24 mois). Ce délai est décompté à partir de la date d'échéance du contrat du prêt hypothécaire compte non tenu des avenants.
- **Classe "4"** : un projet est classé en classe "4" lorsque le délai de non règlement du crédit de préfinancement excède, à la date d'arrêt des états financiers, les 720 jours (au-delà de 2 ans). Ce délai est décompté à partir de la date d'échéance du contrat du prêt hypothécaire compte non tenu des avenants.
- **Classe "5"** : un projet ou un promoteur est classé en classe "5" lorsqu'il est en contentieux et ce quelle que soit l'antériorité de l'impayé.

Mesures dérogatoires prévues par la Circulaire 2011-04

En application des dispositions récentes des circulaires de la BCT n° 2011-04 du 12 avril 2011 et 2012-02 du 11 janvier 2012 et la note aux établissements de crédit n° 2012-08 du 2 mars 2012, certains changements ont été apportés aux règles d'évaluation des engagements et des produits y afférents par rapport à celles appliquées au cours des exercices antérieurs. En effet, et comme indiqué dans la note 2.2 « Règles d'évaluation des engagements » et la note 2.3 « Règles de prise en compte des intérêts et commissions sur les engagements » :

Les intérêts et agios du premier semestre 2012 non réglés et se rapportant aux engagements précités soit 1 076 MDT ont fait l'objet de réservation soit un encours au 30/06/2012 de 5 407 MDT

Calcul des Provisions individuelles

Les provisions requises sur les actifs classés sont déterminées selon les taux prévus par la BCT dans la circulaire n° 91-24. Ces taux se présentent comme suit :

Classe de risque	Taux de provision
Classe 0 et 1	0%
Classe 2	20%
Classe 3	50%
Classe 4	100%

Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues sous forme d'actifs financiers, d'immeubles hypothéqués, de garanties de l'Etat et des garanties des banques et assurances.

Les engagements de faible montant (Inférieurs à 50 MD) sont classés selon la classe de risque automatique. Les provisions requises sur ces engagements sont déterminés par application des taux de provisionnement calculés sur les risques supérieurs à 50MDT.

Provisions collectives

En application des dispositions de la circulaire aux banques n°2012-02 du 11 janvier 2012, la banque a procédé à la comptabilisation par prélèvement sur le résultat du premier semestre 2012, des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour un montant de 1 600 MDT pour atteindre un encours de 23 000 MDT au 30 juin 2012.

Ces provisions ont été constituées en couverture des risques latents sur les engagements courants (Classe 0) et des engagements nécessitant un suivi particulier (Classe 1) au sens de l'article 8 de la circulaire n°91-24 et ont été déterminées en se basant sur les règles prévues par la note aux établissements de crédit n°2012-08 du 2 mars 2012.

2.3 - Règles de prise en compte des intérêts et commissions sur les engagements

Les intérêts sur les engagements sont constatés au fur et à mesure qu'ils sont courus et sont rattachés à la période adéquate par abonnement.

A chaque date d'arrêté comptable, les intérêts courus et non échus sont inscrits dans les comptes de créances rattachées correspondants par la contrepartie d'un compte de résultat.

Les intérêts perçus d'avance sont portés dans les comptes de régularisation appropriés et font l'objet d'abonnement aux périodes adéquates.

Les intérêts afférents aux crédits consentis par la banque et demeurant impayés pendant une période supérieure à 90 jours au titre des créances classées sont portés en agios réservées. Les intérêts sur les comptes courants gelés, par application de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la circulaire n°99-04 du 19 mars 1999, sont également réservés.

En ce qui concerne les intérêts comptabilisés sur les crédits de préfinancement, ils font l'objet de réservation à partir du moment où les projets y afférents sont classés.

Les intérêts réservés ne sont constatés en résultat qu'au moment de leur encaissement effectif. Les intérêts sur les créances consolidées ne sont constatés en résultat que lorsqu'ils sont effectivement encaissés.

La comptabilisation des commissions ayant le caractère d'intérêts obéit aux mêmes règles que celles applicables à la constatation des intérêts et les autres commissions sont constatées au fur et à mesure de leur réalisation.

Au 30 juin 2012, la provision sur les créances clients n'a pas été arrêtée sur la base d'une classification et d'une évaluation des engagements conformément aux dispositions de la circulaire n°91-24 de la BCT. En effet, la Banque a constaté une dotation aux provisions forfaitaire sur les risques de crédits pour un montant de 39 100 Mille Dinars dont 1 600 Mille Dinars au titre des provisions collectives.

2.4- Comptabilisation du portefeuille titres et revenus y afférents

La banque classe ses titres en 4 catégories.

- Les titres de transaction qui se distinguent par les deux critères suivants :
 - leur courte durée de détention qui doit être limitée à trois mois.
 - la liquidité de leur marché

Ces titres incluent notamment les bons du trésor.

- Les titres de placement sont les titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme durant une période supérieure à trois mois, à l'exception des titres à revenu fixe que l'établissement a l'intention de conserver jusqu'à l'échéance et qui satisfont à la définition de titres d'investissement.

- Les titres d'investissement sont les titres pour lesquels la banque a l'intention ferme de les détenir, en principe, jusqu'à leur échéance et doit pouvoir disposer de moyens suffisants pour concrétiser cette intention. Ces titres incluent les fonds constitués en exonération d'impôt et confiés aux SICAR pour gestion en vertu d'une convention de gestion.
- Les titres de participation englobent les actions dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque, permettant ou non d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou un contrôle exclusif sur la société émettrice.

Les titres sont comptabilisés au prix d'acquisition, frais et charges exclus. La cession des titres de participation est constatée à la date de transfert de propriété des titres.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagement hors bilan pour leur valeur d'émission et transférées au bilan à la date de libération.

Les dividendes sur les titres obtenus par la banque sont pris en compte en résultat au moment de leur encaissement effectif.

Les titres cotés sont réévalués par référence au cours boursier.

L'évaluation des titres de participation à la date d'arrêt est faite par référence à la valeur d'usage et donne lieu à la constitution de provisions pour couvrir les moins-values éventuellement dégagées revêtant un caractère durable.

Pour les titres non cotés, l'évaluation est faite par référence à la valeur mathématique déterminée à partir des derniers états financiers disponibles.

A l'exception des titres de transaction pour lesquels les plus ou moins-values sont directement constatées en résultat, seules les moins-values sur les autres catégories de titres font l'objet de provisions.

Les plus-values sur les titres rétrocédés dans le cadre des fonds donnés en gestion sont prises en compte en résultat au moment de leur encaissement effectif.

Au 30 Juin 2012, la Banque n'a pas procédé à l'évaluation du portefeuille d'investissement et a comptabilisé une dotation aux provisions forfaitaire sur le portefeuille d'investissement de 3 000 Mille Dinars, en couverture des dépréciations des participations et fonds gérés.

2.5- Comptabilisation des ressources et charges y afférentes

Les engagements de financement reçus sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des tirages effectués.

Les intérêts et les commissions de couverture de change sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges à mesure qu'ils sont courus.

2.6- Portefeuille encaissement et compte valeurs exigibles après encaissement

Les valeurs remises par les clients pour encaissement sont comptabilisées au niveau des comptes du portefeuille à l'encaissement et des comptes des valeurs exigibles après encaissement. A la date d'arrêt, seul le solde entre le portefeuille à l'encaissement et les comptes des valeurs exigibles sont présentés au niveau des états financiers.

2.7- Opérations en devises

Les opérations en monnaies étrangères sont converties à la date d'arrêté comptable au cours moyen de clôture publié par la Banque Centrale de Tunisie pour chaque devise. Les différences de change dégagées par rapport aux cours conventionnels ayant servis à la constatation de ces opérations sont constatées dans des comptes d'ajustement devises au bilan.

Le résultat de change de la banque est constitué du résultat sur les opérations de marché (change au comptant et à terme) dégagé sur la réévaluation quotidienne des positions de change par application du cours de change de fin de journée.

3. NOTES EXPLICATIVES (CHIFFRES EXPRIMES EN DT)**3.1 - ACTIFS****Note 1 – Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP, TGT**

AC 1 - CAISSE ET AVOIRS AUPRES DE LA BCT, CCP ET TRESORERIE GENERALE DE TUNISIE	30-06-2012	30-06-2011	31-12-2011
CAISSE	19 525 441	16 949 024	18 684 797
BANQUE CENTRALE DE TUNISIE ET A L'ETRANGER	140 266 486	141 141 990	135 238 653
COMPTE DE CHEQUES POSTAUX " TUNISIE A L'ETRANGER"	105 979	68 759	90 969
TRESORERIE GENERALE DE TUNISIE	46 631 450	64 682 000	59 639 850
TOTAL	206 529 356	222 841 773	213 654 269

Note 2 – Créances sur les établissements bancaires et financiers

AC 2 - CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS	30-06-2012	30-06-2011	31-12-2011
CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS BANCAIRES	220 296 840	56 928 569	78 826 621
BCT	0	0	0
COMPTES ORDINAIRES BANQUES	-65 822	-41 251	-65 822
PRETS INTERBANCAIRES	220 362 663	56 969 820	78 892 443
CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS FINANCIERS	58 171 232	23 534 657	44 986 311
TOTAL	278 468 073	80 463 226	123 812 932

Note 3 –Créances sur la clientèle

AC 3 - CREANCES SUR LA CLIENTELE	30-06-2012	30-06-2011	31-12-2011
COMPTES DEBITEURS	392 907 183	370 579 047	313 366 384
AUTRES CONCOURS A LA CLIENTELE	3 688 820 841	3 472 879 144	3 588 363 482
CREDITS COMMERCIAUX ET INDUSTRIELS	1 807 613 783	1 593 087 767	1 693 475 023
IMMOBILIERS	1 881 207 058	1 879 791 377	1 894 888 459
CREDITS IMMOBILIERS PROMOTEURS	475 335 888	470 064 956	482 605 076
CREDITS IMMOBILIERS ACQUEREURS	1 405 871 171	1 409 726 421	1 412 283 383
AUTRES CONCOURS A LA CLIENTELE	324 209 514	315 154 064	399 159 342
AGRICOLE	9 518 904	8 719 464	18 022 408
CREDITS BAIL	9 022 911	11 890 382	10 684 886
AUTRES CREDITS	112 980 750	149 157 961	201 128 004
CREANCES DOUTEUSES OU LITIGIEUSES	192 686 948	145 386 258	169 324 045
CREDITEURS SUR RESSOURCES SPECIALES	418 081 954	417 228 739	420 002 574
TOTAL	4 824 019 492	4 575 840 994	4 720 891 782
AGIOS RESERVES	-113 799 131	-89 604 980	-102 247 894
PROVISIONS SUR CREDITS A LA CLIENTELE	-398 540 367	-310 668 081	-359 440 367
TOTAL NET DES PROVISIONS ET AGIOS RESERVES	4 311 679 994	4 175 567 934	4 259 203 520

Note 4 – Portefeuille titres commercial

AC 4 - PORTEFEUILLE TITRE COMMERCIAL	30-06-2012	30-06-2011	31-12-2011
TITRES DE TRANSACTIONS	130 530 747	177 174 486	134 961 450
TITRES DE PLACEMENT	11 733 632	12 122 158	11 028 152
TOTAL	142 264 380	189 296 645	145 989 602

Note 5 – Portefeuille titres d'investissement

AC 5 - PORTEFEUILLE TITRES D'INVESTISSEMENT	30-06-2012	30-06-2011	31-12-2011
TITRES D'INVESTISSEMENT	139 019 301	137 017 627	136 610 644
TITRES DE PARTICIPATION	111 998 777	112 869 601	113 266 112
TITRES DE PARTICIPATIONS	120 919 280	119 514 077	120 686 615
PARTICIPATIONS EXONEREES	30 431 484	30 452 723	30 198 819
PARTICIPATIONS NON EXONEREES	90 487 796	89 061 353	90 487 796
CREANCES RATTACHEES	0	-111 092	0
PROVISION POUR DEPRECIATION TITRES DE PARTICIPATIONS	-8 920 503	-6 533 383	-7 420 503
TOTAL	251 018 078	249 887 228	249 876 756

Note 6 – Valeurs Immobilisées

AC 6 - VALEURS IMMOBILISEES	30-06-2012	30-06-2011	31-12-2011
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 144 438	1 442 192	1 426 427
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	8 122 319	7 685 775	8 098 782
AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	-6 977 881	-6 243 584	-6 672 355
IMMOBILISATION CORPORELLES	66 029 681	70 655 620	67 864 216
IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS	7 778 906	8 709 225	7 186 026
IMMOBILISATIONS CORPORELLES D'EXPLOITATION	106 773 130	103 954 584	106 193 043
IMMOBILISATIONS CORPORELLES HORS EXPLOITATION	2 016 184	2 016 184	2 016 184
AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	-50 538 539	-44 024 372	-47 531 036
TOTAL	67 174 119	72 097 812	69 290 642

Note 7 – Autres actifs

AC 7 - AUTRES ACTIFS	30-06-2012	30-06-2011	31-12-2011
COMPTES D'ATTENTE ET DE REGULARISATION	373 975 328	129 901 248	224 225 431
AUTRES	187 713 606	223 528 075	184 481 704
DEBITEURS DIVERS	105 463 791	98 550 151	110 529 616
FRAIS PRELIMINAIRES	15 149	21 962	19 775
FRAIS D'EMISSION D'EMPRUNT	754 860	911 000	828 207
ETAT IMPOTS ET TAXES	2 640 948	4 076 544	8 787 366
AVANCES AU PERSONNEL	7 634 259	7 103 018	7 694 221
IND.SINISTRE CLTS A RECUP. ASSURANCES	5 904 153	5 416 099	5 729 981
ACTIONNAIRES	-162	-162	-162
OPERATION S/ FILIALE A REGUL.	90 645	3 502 024	89 015
ASSURANCE GROUPE (CTIS. PAT. ET PERS.)	-1 403 657	-21 298	-398 785
ECH. MUNICIPALITE. TUNIS CREDIT US AID	0	0	0
DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS	132 850	132 850	132 850
PRETS F.A.S	19 898 835	20 961 805	20 176 260
PRETS PERSONNEL BH	416	599	509
PRET ACHAT DE VOITURES	3 567 051	3 563 739	3 628 671
SOMMES A REC S/CDT AU PERSONNEL F.A.S	78 121	76 222	74 385
AUTRES	66 150 323	52 805 750	63 767 324
COMPTES DE STOCKS	1 729 222	1 149 571	1 469 393
AUTRES ELEMENTS D'ACTIF	80 520 593	123 828 353	72 482 695
PORTEFEUILLE VALEUR EN RECOUVREMENT	78 377 922	114 099 182	69 134 390
COMPENSATION	2 142 671	9 729 171	3 348 305
TOTAL	561 688 935	353 429 323	408 707 135

3.2 - PASSIFS**Note 8 – Dépôts & avoirs des établissements bancaires & financiers**

PA 2 - DEPOTS ET AVOIRS DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS	30-06-2012	30-06-2011	31-12-2011
DEPOTS ET AVOIRS DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES	326 090 550	280 631 441	328 963 855
EMPRUNTS	326 090 550	280 631 441	328 963 855
DEPOTS ET AVOIRS DES ETABLISSEMENTS FINANCIERS	0	1 029 243	2 234 426
ORGANISMES FINANCIERS SPECIALISES	0	1 029 243	2 234 426
TOTAL	326 090 550	281 660 684	331 198 282

Note 9 – Dépôts et avoirs de la clientèle

PA 3 - DEPOTS ET AVOIRS DE LA CLIENTELE	30-06-2012	30-06-2011	31-12-2011
DEPOTS A VUE	973 545 700	857 740 499	829 957 972
COMPTES D'EPARGNE	1 374 543 472	1 302 248 204	1 334 789 230
COMPTES A TERME ET BONS A ECHEANCE	1 148 193 174	998 561 645	1 067 102 470
COMPTES A ECHEANCE	692 858 659	887 549 769	912 917 992
BONS A ECHEANCE ET VALEURS ASSIMILEES	441 965 399	96 447 337	139 658 447
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	-4 410 713	-1 806 395	-1 513 189
DETTES RATTACHEES	17 779 829	16 370 934	16 039 220
AUTRES DEPOTS ET AVOIRS	84 002 507	89 234 129	100 462 537
TOTAL	3 580 284 852	3 247 784 477	3 332 312 209

Note 10 – Emprunts et ressources spéciales

PA 4 - EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES	30-06-2012	30-06-2011	31-12-2011
EMPRUNTS MATERIALISES	324 692 267	362 186 379	342 388 841
AUTRES FONDS EMPRUNTES	12 385 492	13 186 818	8 645 841
RESSOURCES SPECIALES	181 324 526	193 659 699	187 012 865
PROJETS SPECIAUX	81 333 020	73 534 342	82 800 166
FOPROLOS	99 991 507	120 125 357	104 212 699
TOTAL	518 402 285	569 032 896	538 047 547

Note 11 – Autres passifs

PA 5 - AUTRES PASSIFS	30-06-2012	30-06-2011	31-12-2011
PROVISIONS POUR PASSIF ET CHARGES	3 663 672	3 872 589	3 663 939
COMPTES D'ATTENTE ET DE REGULARISATION	428 176 250	286 080 561	303 511 795
COMPENSATION	-634	-638 149	-636
COMPTES D'ATTENTE	401 991 418	262 375 795	279 695 800
COMPTES DE REGULARISATION	26 185 466	24 342 915	23 816 631
AUTRES	516 942 840	509 643 451	520 467 198
* REMUNERATIONS DUES AU PERSONNEL	10 617	8 210	34 492
* OPPOSITIONS SUR SALAIRE	11 564	13 819	12 678
* IMPOTS, TAXES ET COTISATION DUS	627 972	4 221 041	10 724 033
* 2EME PDU	463 073	440 588	446 943
* PNRLR	1 749 062	1 512 521	1 694 000
* RELIQUAT S/RSSE SPLE A RISQUE NEANT	23 218 493	22 185 849	22 706 752
* FRAIS ETUDES LOGT.MIN.EQUIPEMENT	6 000	6 000	6 000
* VERST CREANCES DOUTEUSES	221 700	121 054	148 679
* FOURNISSEURS	4 857 340	3 981 759	4 886 534
* FOURNISSEURS RETENUE DE GARANTIE	1 049 178	1 080 690	1 050 456
* COMMISSIONS DE GARANTIE ET DE CHANGE	939 991	816 604	1 259 913
* DIVIDENDE ET SUPER DIVIDENDE	131 018	131 018	131 018
* EFFETS EN ROUTE POUR RECVT	112 946 131	126 555 879	117 750 256
* AUTRES	68 810 009	59 768 961	64 217 613
* LES INTERETS S/PROJETS SPECIAUX ET FOPROLOS	301 900 690	288 799 460	295 397 832
TOTAL	948 782 761	799 596 600	827 642 932

3.3 - CAPITAUX PROPRES

Note 12 – Capitaux propres

CAPITAUX PRORES	30-06-2012	30-06-2011	31-12-2011
CAPITAL	90 000 000	90 000 000	90 000 000
CAPITAL SOUSCRIT	90 000 000	90 000 000	90 000 000
RESERVES	337 385 101	340 684 552	337 101 976
PRIMES LIEES AU CAPITAL	41 720 837	41 720 837	41 720 837
RESERVE LEGALE	9 000 000	9 000 000	9 000 000
AUTRES RESERVES	281 178 144	289 107 388	280 895 020
RESERVES EXTRAORDINAIRES	32 296 245	230 621 853	32 296 245
FONDS D'AIDE SOCIALE	29 699 295	29 114 194	29 416 171
RESERVE POUR RISQUE GENERAUX	3 905 656	12 420 000	3 905 656
RESERVES POUR REINVESTISSEMENTS EXONNERES (*)	215 276 949	16 951 341	215 276 949
ECARTS DE REEVALUATION	414 048	414 048	414 048
RESULTAT REPORTE	5 072 072	442 279	5 072 072
RESULTAT DE L'EXERCICE	3 645 473	14 824 733	14 231 911
RESULTAT EN INSTANCE D'AFFECTATION	14 231 911	0	0
TOTAL	445 262 485	445 509 285	441 333 888

(*) Ce reclassement a été fait selon la décision du Conseil d'Administration en date du 14 novembre 2012 et sera soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2012.

3.4 - ENGAGEMENTS HORS BILAN

Note 13 - Passifs éventuels

HB - PASSIFS EVENTUELS	30-06-2012	30-06-2011	31-12-2011
CAUTIONS, AVALS ET AUTRES GARANTIES DONNEES	392 564 048	532 718 506	350 483 182
A - EN FAVEUR D'ETALISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS	51 974 058	42 795 216	36 758 829
- AVALS AUX BANQUES	51 974 058	42 795 216	36 758 829
B - EN FAVEUR DE LA CLIENTELE	340 589 990	489 923 289	313 724 353
CAUTIONS FISCALES ET DOUANIERES	42 390 874	33 002 383	37 002 095
- CAUTION FISCALES	0	0	0
- CAUTION DOUANIERES	25 991 543	24 573 940	26 488 109
- OBLIGATIONS CAUTIONNEES	16 399 332	8 428 443	10 513 986
CAUTIONS SUR MARCHES	181 694 966	336 133 417	163 595 371
- CAUTION PROVISOIRE	3 654 304	7 815 404	6 025 778
- CAUTION D'AVANCE	39 981 088	51 063 934	35 883 250
- CAUTION RETENU DE GARANTIE	57 645 631	85 505 952	53 503 474
- CAUTION DEFINITIVE	56 084 255	82 324 396	48 293 446
- CAUTION SOLIDAIRE	222 402	364 004	222 402
- CAUTION BANCAIRE	24 107 287	109 059 728	19 667 021
AVALS	99 922 649	104 040 489	89 277 387
AUTRES ENGAGEMENTS	16 581 500	16 747 000	23 849 500
- BONS DE TRESOR	0	682 000	964 000
- BILLETS DE TRESORERIE	15 000 000	15 000 000	15 000 000
- EMPRUNT OBLIGATAIRE	1 581 500	1 065 000	7 885 500
CREDITS DOCUMENTAIRES	241 147 599	168 828 834	137 708 129
- ENGTS DONNES S/CDTS DOCUMENTAIRE IMPORT	241 147 599	168 828 834	137 708 129
ACTIFS DONNES EN GARANTIES	0	0	0
TOTAL PASSIFS EVENTUELS	633 711 647	701 547 340	488 191 311

BANQUE DE L'HABITAT
30/06/2012

NOTES AUX ETATS FINANCIERS AU

Note 14 - Engagements donnés

HB - ENGAGEMENT DONNES	30-06-2012	30-06-2011	31-12-2011
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT DONNES	1 152 947 891	1 298 595 540	1 148 363 493
A - EN FAVEUR D'ETALISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS	1 379 540	4 145 182	2 296 549
- AVALS AUX BANQUES	1 379 540	4 145 182	2 296 549
B - EN FAVEUR DE LA CLIENTELE	1 151 568 350	1 294 450 358	1 146 066 944
ENG.DE FINANCEMENT DONNES EN FAVEUR DE LA CTELE	1 151 568 350	1 294 450 358	1 146 066 944
- CDTs PREF. IMMOB. ET ACQU. S/ RSSE ORD. NON UTILISES	207 392 262	287 539 403	190 066 249
- CDTs IMMOB. ACQUEREUR S/ RSSE CONTRACTUELLE	4 050 703	4 771 180	4 545 168
- CDTs IMMOB. ACQUEREUR S/ RSSE PROPRE	4 213 371	4 687 024	4 416 836
- CDTs IMMOB. ACQUEREUR S/ RSSE AFFECTER	1 486 264	1 476 840	1 494 040
- CDTs NOTIF. ET NON UTILISE FAS, FOPRODI, FONAPRA ET CMT	393 325 475	459 192 450	393 028 733
- CREDITS A ACCORDER SUR COMPTES D'EPARGNE	541 100 276	536 783 461	552 515 919
ENGAGEMENTS SUR TITRES	7 837 398	6 677 398	8 177 398
- PARTICIPATIONS NON LIBEREES	7 837 398	6 677 398	8 177 398
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES	1 160 785 288	1 305 272 937	1 156 540 890

Note 15 – Garanties et Engagements de financement reçus

HB - ENGAGEMENT RECUS	30-06-2012	30-06-2011	31-12-2011
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT RECUS	384 338 607	399 271 089	382 075 861
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT RECUS DES BANQUES	77 174 720	83 842 716	57 179 663
CONFIRMATIONS DES CDTs DOCUMENTAIRE IMPORT	48 094 900	54 762 896	28 099 843
LIGNES DE CREDITS IRRECOUV. RECUS DES BQUES	29 079 820	29 079 820	29 079 820
ENG.DE FINANCEMENT RECUS DE LA CLIENTELES/RSSE ORD.	2 697 400	3 238 074	3 028 741
BLOCAGE D'EPARGNE S/CDTS ANTICIPE	2 697 400	3 238 074	3 028 741
GARANTIES RECUS DE L'ETAT	304 466 486	312 190 299	321 867 456
GARANTIES RECUE DE L'ETAT S/ EP. LOGEMENT	304 466 486	312 190 299	321 867 456
GARANTIES RECUS	78 702 154	80 897 946	75 482 925
A - GARANTIES RECUS DE L'ETAT	0	0	0
B - GARANTIES RECUS D'AUTRES ETABL. BAN. FIN. ET D'ASS.	0	0	0
ENGAGEMENTS RECUS SUR TITRE	0	0	0
ENGAGEMENTS DE GARANTIE RECUS DES BANQUES	0	0	0
C - GARANTIES RECUS DE LA CLIENTELE	78 702 154	80 897 946	75 482 925
ENGAGEMENTS DE GARANTIE RECUS DE LA CLIENTELE	69 100 056	65 688 353	66 496 258
NANTISSEMENT LIVRET D'EPARGNE	24 752 353	27 724 352	24 889 118
NANTISSEMENTS BON DU TRESOR ET AUTRES PDTS	42 156 565	34 085 700	38 723 660
GARANTIES RECUE S/ CDTs DOCUMENTAIRE	2 191 138	3 878 300	2 883 480
MARGE SUR CAUTIONS FISCALES ET DOUANIERES	2 682 014	5 101 918	3 666 073
MARGE SUR CAUTIONS SUR MARCHES	6 597 203	9 370 871	5 125 409
MARGE SUR AVALS	322 881	736 804	195 186
TOTAL ENGAGEMENTS RECUS	463 040 761	480 169 034	457 558 786

BANQUE DE L'HABITAT
30/06/2012

NOTES AUX ETATS FINANCIERS AU

3.5 - ETAT DE RESULTAT

Note 16 - Intérêts & revenus assimilés

PR 1 - INTERETS ET REVENUS ASSIMILES	30-06-2012	30-06-2011	31-12-2011
OPERATIONS AVEC LES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS	2 679 604	1 787 797	3 936 465
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	113 360 499	121 934 591	239 765 665
CREDITS COMMERCIAUX ET INDUSTRIELS	37 937 870	32 856 363	78 404 639
IMMOBILIERS	50 612 650	58 092 984	113 160 433
CREDITS IMMOBILIERS PROMOTEURS	10 352 891	13 601 199	24 883 784
CREDITS IMMOBILIERS ACQUEREURS	40 021 293	44 237 571	87 699 999
ARRANGEMENT, REECHELONNEMENT ET CONSOLIDATION	238 466	254 214	576 650
AGRICOLES	365 888	370 466	807 966
AUTRES CREDITS	4 511 412	10 459 686	9 109 262
CREANCES IMMOBILISER DOUTEUX OU LITIGIEUSES	6 371 874	5 544 514	8 551 262
INTERET DE RETARD SUR CREDITS	3 184 299	1 883 984	4 772 654
INTERET SUR COMPTES ORDINAIRES DEBITEURS	10 364 118	12 722 111	24 951 258
PRODUITS/OPERAT.CLIENTELE LIEES A MODFICATION COMPTABLE	12 388	4 482	8 190
AUTRES INTERET ET REVENUS ASSIMILES	6 162 032	5 325 939	11 086 391
INTERETS ASSIMILES SUR COMPT ORDINAIRE BCT, CCP ET TGT	0	0	3 148
INTERET ASSIMILES SUR COMPTES DE PRETS BCT	47 083	130 171	263 866
REPORT SUR OPERATION DE CHANGE A TERME DE COUVERTURE	981 619	1 282 221	2 301 086
COMMISSION A CARACTERE D'INTERET	5 133 330	3 913 548	8 518 291
TOTAL	122 202 134	129 048 327	254 788 521

Note 17 – Commissions

PR 2 - COMMISSIONS (EN PRODUITS)	30-06-2012	30-06-2011	31-12-2011
COMMISSION FORFAITAIRE	18 340 282	17 612 066	36 012 763
** EFFETS, CHEQUES & OPERATIONS DIVERSES	10 967 238	9 704 493	20 380 740
** COMMERCE EXTERIEUR ET CHANGE	1 344 965	1 109 713	2 285 668
** COMMISSION SUR GESTION FOPROLOS & P.SPECIAUX	630 629	614 295	1 480 874
** AUTRES COMMISSIONS	5 397 450	6 183 564	11 865 480
COMMISSION SUR AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	680 493	312 762	797 703
TOTAL	19 020 775	17 924 827	36 810 466

Note 18 - Revenus du portefeuille titres commercial

PR 3 - GAINS SUR PORTEFEUILLE TITRE COMMERCIAL ET OPERATIONS FINANCIERES	30-06-2012	30-06-2011	31-12-2011
GAINS NET SUR TITRES DE TRANSACTION	4 428 986	6 107 433	11 547 167
* BONS DE TRESOR ASSIMILES (BTA)	4 364 429	6 021 098	11 401 633
* BONS DE TRESOR COURT TERME	61 400	79 640	134 951
* EMPRUNT NATIONAUX "PRET SNCFT"	3 157	6 695	10 583
GAINS NETS SUR TITRES DE PLACEMENT	241 828	239 175	2 735 659
GAINS NETS SUR OPERATIONS DE CHANGE	4 441 082	4 387 625	10 075 345
TOTAL	9 111 897	10 734 233	24 358 171

BANQUE DE L'HABITAT
30/06/2012

NOTES AUX ETATS FINANCIERS AU

Note 19 - Revenus du portefeuille d'investissement

PR 4 - REVENUS DU PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT	30-06-2012	30-06-2011	31-12-2011
INTERETS ET REVENUS ASSIMILES SUR TITRES D'INVESTISSEMENT	0	0	0
DIVIDENDES ET REVENUS ASSIMILES SUR TITRES DE PARTICIPATION	713 513	1 730 504	1 731 457
DIV.ET REV. ASSI./PARTS DANS LES ENTREP.ASSOC.ET CO-ENTREPS.	0	0	0
DIV.ET REV.ASSI./LES PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES	0	0	0
T O T A L	713 513	1 730 504	1 731 457

Note 20 - Intérêts encourus et charges assimilées

CH 1 - INTERETS ENCOURUS ET CHARGES ASSIMILEES	30-06-2012	30-06-2011	31-12-2011
OPERATIONS AVEC LES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS	5 805 559	5 105 112	11 202 140
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	39 257 537	45 880 003	86 911 093
INTERET /COMPT ORDI CREDITEUR DE LA CLIENTELE	2 595 994	2 214 528	4 726 494
INTERET/COMPTE D'EPARGNE DE LA CLIENTELE	15 425 096	19 257 610	35 905 874
INTERETS SUR COMPTE D'ECHEANCE DE LA CLIENTELE	20 971 406	24 228 174	45 890 799
CHARGE/OPERAT.CLIENTELE LIEES A MODIFICATION COMPTABLE	265 041	179 691	387 927
EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES	11 285 330	12 888 034	24 887 706
EMPRUNTS EXTERIEURS	1 824 269	1 828 844	3 679 188
EMPRUNT (SOTACIB, BONA,NAFZAOUA)	0	0	0
EMPRUNT OBLIGATAIRES	2 402 195	2 670 615	5 127 076
EMPRUNT MAE	137 123	136 370	275 000
EMPRUNT B E I	2 742 373	2 979 103	5 825 872
EMPRUNT B A D	3 138 326	3 643 312	6 998 127
EMPRUNT SUBORDONNE	1 041 043	1 629 790	2 982 444
AUTRES INTERETS ET CHARGES	1 263 358	720 408	1 858 148
INT.ET CHARGES ASSIMILES/CPTE ORD.BCT, CCP ET TGT	15 773	9 184	31 062
DEPOT SUR OPERATIONS DE CHANGE A TERME DE COUVERTURE	438 503	247 489	724 884
AUTRES CHARG.D'EXPLOIT.BANCAIRE ASSIMILEES A DES INTERETS	809 082	463 734	1 102 202
T O T A L	57 611 783	64 593 558	124 859 087

BANQUE DE L'HABITAT
30/06/2012

NOTES AUX ETATS FINANCIERS AU

Note 21 - Commissions encourus

CH 2 - COMMISSIONS ENCOURUES	30-06-2012	30-06-2011	31-12-2011
COMMISSIONS SUR OPERATION DE CHANGE	38 073	24 680	326 609
COMMISSION S/AUTRES OPERATIONS BANCAIRES	2 109 433	2 028 045	4 264 392
COMMISSION BOURSIERE (SIFIB)	207 435	246 835	446 793
COMMISSION SUR OPERATION MONETIQUE	257 402	209 217	589 492
COMMISSION SUR TRANS. FOND	1 919	9 708	12 502
COMMISSION VERSE A STICODIVAN	0	1 957	3 984
COMMISSION S/OP TELECOMPENSATION (SIBTEL)	90 000	100 000	172 744
COMMISSION SUR OPERATION IBS	1 250 000	1 200 000	2 298 961
COMMISSION SUR OPERATION SIC IMPRIMES	70 464	14 000	145 786
COMMISSION S/REGISTRE ACTION BH	29 500	29 500	57 428
COMMISSION S/FONDS COMMUN DE CREANCE "FCC"	190 000	150 000	335 654
COMMISSION S/REM SOPIVEL FSGET	12 712	66 828	52 150
AUTRES COMMISSIONS	0	0	148 899
T O T A L	2 147 506	2 052 725	4 591 001

Note 22 - Dotations aux provisions & résultat des corrections de valeurs sur créances hors bilan & passif

CH 4/ PR5 - DOTATION AUX PROVISION ET RESULTAT DES CORRECTIONS DE VALEURS/CREANCES H-BILAN ET PASSIF	30-06-2012	30-06-2011	31-12-2011
DOTATIONS AUX PROVISIONS ET RESULTATS DES CORRECTIONS DE VALEURS SUR CREANCES HORS BILAN ET PASSIF	39 495 343	42 400 797	136 663 060
DOTAT AUX PROV SUR OPERT AVEC LA CLIENTELE	37 500 000	27 000 000	100 270 769
DOTAT. AUX CPTES PROVISION (COLLECTIVE)	1 600 000	0	21 400 000
DOTATIONS AU PROV POUR RISQUE ET CHARGES	395 343	180 623	660 000
PERTES SUR CREANCES COUVERTES PAR DES PROVISIONS	0	15 220 174	14 332 291
CH 4/ PR5 -DOTATION AUX PROVISION ET RESULTAT DES CORRECTIONS DE VALEURS/CREANCES H-BILAN ET PASSIF	30-06-2012	30-06-2011	31-12-2011
REPRISES DES PROVISIONS ET RESULTATS DES CORRECTIONS DE VALEURS SUR CREANCES HORS BILAN ET PASSIF	31 841	15 284 977	61 744 285
REPRISES DE PROVISIONS SUR OPERATION AVEC CLIENTELE	0	15 220 174	61 327 058
REPRISES DES PROV POUR RISQUES ET CHARGES	31 841	64 803	417 226
SOLDE NET	-39 463 501	-27 115 820	-74 918 775

BANQUE DE L'HABITAT
30/06/2012

NOTES AUX ETATS FINANCIERS AU

Note 23 - Dotations aux provisions & résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

CH 5/ PR6 - DOTATION AUX PROVISION ET RESULTAT DES CORRECTION DES VALEURS SUR PORTEFEUILLES D'INVESTISSEMENT	30-06-2012	30-06-2011	31-12-2011
DOTATIONS AUX PROVISIONS ET RESULTATS DES CORRECTIONS DE VALEURS SUR PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT	3 000 000	5 007 736	8 326 811
DOTATION AUX PROVISIONS SUR TITRES D'INVESTISSEMENT	1 500 000	4 000 000	3 124 811
DOT.AUX PROV./TIT.PARTIC.DES PART. D.LES ENTP.ASS.LES COENTREP.& LES ENTRE.LIEES	1 500 000	1 000 000	5 136 605
PERTES SUR CREANCES COUVERTES PAR DES PROVISIONS	0	0	65 395
MOINS VALUES DE CESSION DES TITRES DE PARTICIPATION	0	7 736	0
CH 5/ PR6 - DOTATION AUX PROVISION ET RESULTAT DES CORRECTION DES VALEURS SUR PORTEFEUILLES D'INVESTISSEMENT	30-06-2012	30-06-2011	31-12-2011
DOTATIONS AUX PROVISIONS ET RESULTATS DES CORRECTIONS DES VALEURS SUR PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT	0	256 669	1 263 050
REPRISE DE PROVISIONS SUR TITRES D'INVESTISSEMENT	0	0	647 547
REP.AUX PROV./TIT.PARTIC.DES PART. D.LES ENTP.ASS.LES COENTREP.& LES ENTRE.LIEES	0	256 669	506 155
PLUS VALUES DE CESSION DES TITRES DE PARTICIPATION	0	0	109 348
SOLDE NET	-3 000 000	-4 751 067	-7 063 761

Note 24 - Autres produits d'exploitation

PR 7 - AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATIONS	30-06-2012	30-06-2011	31-12-2011
REVENUS DES IMMEUBLES NON LIES A L'EXPLOITATION BANCAIRE	39 372	11 310	351 929
AUTRE PRODUITS D'EXPLOITATION	6 177 822	5 844 474	11 099 197
PROD./OPERATIONS D'ASSURANCES	2 107 766	2 167 542	3 872 822
CHARGES NON IMPUTABLES	1 251 108	1 062 482	2 013 997
AUTRES PRODUIT ACCESSOIRES	2 818 949	2 614 449	5 212 378
TOTAL	6 217 194	5 855 784	11 451 126

BANQUE DE L'HABITAT
30/06/2012

NOTES AUX ETATS FINANCIERS AU

Note 25 - Charges de personnel

CH 6 - FRAIS DE PERSONNEL	30-06-2012	30-06-2011	31-12-2011
SALAIRES ET TRAITEMENTS	26 125 680	23 471 015	50 055 989
SALAIRES DE BASE (y compris ceux du 13^{ème} & p.rendement)	17 904 402	16 503 054	34 940 438
HEURES SUPPLEMENTAIRES	57 883	25 379	105 797
INDEMNITES	2 860 647	2 738 930	5 599 116
INDEMNITE DE REPRESENTATION	790 746	776 063	1 546 956
INDEMNITE DE TRANSPORT	1 132 579	1 110 674	2 236 727
INDEMNITE DE FONCTION	192 397	156 317	361 096
AUTRES INDEMNITES SERVIES	744 924	695 876	1 454 336
PRIMES	2 784 870	2 736 694	5 411 762
PRIME DE TECHNICITE	133 178	127 020	260 379
PRIME DE BILAN A PAYER	2 301 692	2 259 674	4 537 793
PRIME DE SCOLARITE	350 000	350 000	613 590
ALLOCATION SALAIRE UNIQUE & ALLOC.FAMILIALE	81 472	83 087	165 266
BONS D'ESSENCE	517 383	494 859	1 002 204
ENVELOPPE	937 871	800 158	1 875 826
REMUNERATION DU PERSONNEL CONTRACTUEL	981 152	88 853	955 580
CHARGES SOCIALES	6 840 498	6 225 213	13 368 587
CHARGE DE PERSONNEL LIEES A UNE MODIFICATION COMPTABLE	44 635	40 546	307 738
AUTRES CHARGES AU PERSONNEL (y COMPRIS AVANTAGE EN NATURE, F.MEDICA.F.F.BANCAIRES)	3 370 519	3 535 250	7 415 832
IMPOTS ET TAXE LIEES AUX PERSONNELS	867 354	838 249	1 697 585
TOTAL	37 248 686	34 110 273	72 845 732

Note 26 - Charges générales d'exploitation

CH 7 - CHARGES GENERALES D'EXPLOITATIONS	30-06-2012	30-06-2011	31-12-2011
FRAIS D'EXPLOITATION NON BANCAIRE	668 620	574 617	825 432
AUTRES CHARGES GENERALES D'EXPLOITATIONS	8 817 510	8 872 309	17 116 090
LOYERS ET CHARGES LOCATIVES	1 427 501	1 345 000	2 656 140
FOURNITURE ET AUTRES MATIERES CONSOMMABLES	501 850	575 246	1 000 546
AUTRES SERVICES EXTERIEURS	3 754 462	3 628 426	7 981 439

BANQUE DE L'HABITAT
 30/06/2012

NOTES AUX ETATS FINANCIERS AU

JETONS DE PRESENCE	0	0	68 750
AUTRES CHARGES DIVERSES D'EXPLOITATIONS	2 802 051	3 190 543	5 204 111
IMPOTS ET TAXES	331 647	133 092	205 104
TOTAL	9 486 130	9 446 926	17 941 522

3.6- ETAT DE FLUX DE TRESORERIE
Notes 27 - Variation des liquidités et équivalents de liquidités

	30-06-2012	30-06-2011	31-12-2011
Caisse, BCT et CCP.	102 259 834	116 179 462	121 117 007
Créances sur établissement bancaire	-30 318 543	148 692 077	-161 645 046
Titres de transaction	127 758 071	172 210 661	131 084 451
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN DE PERIODE	199 699 362	437 082 200	90 556 412

BANQUE DE L'HABITAT
30/06/2012

NOTES AUX ETATS FINANCIERS AU

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES**

BANQUE DE L'HABITAT
RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DES
CO-COMMISSAIRES AUX COMPTES
ETAT FINANCIERS INTERMEDIAIRES AU 30 JUIN 2012

1. En application de l'article 21 bis nouveau de la Loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, telle que modifiée par la Loi n°2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières, nous avons procédé à un examen limité des états financiers intermédiaires de la Banque de l'Habitat arrêtés au 30 juin 2012.
2. L'élaboration des états financiers relève de la responsabilité de la Direction Générale de la Banque. Notre responsabilité consiste à émettre un avis sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.
3. Les états financiers au 30 juin 2012, font apparaître un total net de bilan de 5 818 822 Mille Dinars et un bénéfice net d'impôt de 3 645 Mille Dinars. Ce résultat est arrêté compte tenu :
 - D'une dotation aux amortissements de 3 562 Mille Dinars ;
 - D'une dotation forfaitaire pour la couverture du risque de crédit de 39 100 Mille Dinars.
 - D'une dotation aux provisions nette forfaitaire sur portefeuille d'investissement de 3 000 Mille Dinars ;
 - D'un impôt sur les sociétés de 1 178 Mille Dinars. La charge d'impôt sur les sociétés, au 30 juin 2012, a été estimée en tenant compte d'un réinvestissement exonéré de 1 800 Mille Dinars, non encore réalisé.
4. Nous avons conduit notre examen limité en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires en accord avec les normes d'audit généralement admises relatives aux missions d'examen limité. Ces normes exigent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des procédures analytiques appliquées aux données financières et des entretiens avec les responsables de la banque. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit.

Il nous a été permis, à travers cet examen, de déceler des insuffisances au niveau du système de contrôle interne de la Banque. Ces insuffisances, telles que développées dans notre rapport d'évaluation du système de contrôle interne et notre rapport sur l'évaluation des risques, et qui

font partie intégrante du présent rapport, résultent principalement d'une inadéquation des procédures de contrôle, y compris les contrôles comptables, du système d'information et de sécurités informatiques.

5. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'avons pas mis en œuvre toutes les diligences requises pour une mission de certification, dont notamment l'examen de la classification des engagements, l'évaluation des risques, des agios réservés et des provisions devant être constituées au titre des créances classées, portefeuille titres ou au titre des d'autres actifs de la Banque au 30 juin 2012, et de ce fait nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

6. Dans le cadre de notre intervention, nos travaux ont été limités par :

- Des insuffisances dans les procédures de contrôle et de justification comptable de certains comptes, dont principalement, les intérêts perçus d'avance sur les crédits à la clientèle, certains comptes de caisse ainsi que les comptes de suspens monétique, certains comptes d'encaissement chèques et effets et qui n'ont pas fait l'objet de provisions totales pour risques de la part de la Banque.

Il en est de même pour les procédures de comptabilisation des immobilisations ainsi que les amortissements y relatives. Dans ce cadre, certaines immobilisations dont la date d'acquisition remontent à des exercices antérieurs et qui s'élèvent à 7 778 906 DT, n'ont pas fait l'objet d'amortissements par la Banque. De même, le rapprochement entre l'inventaire physique des immobilisations et les soldes comptables n'a pas été effectué à la date de notre intervention.

En outre, les comptes relatifs à la gestion des fonds spéciaux et des fonds budgétaires méritent d'être justifiées et rapprochées avec les organismes débiteurs. Il s'agit notamment de l'avance faite à la SNIT pour le rachat des biens des étrangers, ainsi que les comptes liés à la convention relative au programme national de résorption des logements rudimentaires (PNRLR).

- L'indisponibilité des états financiers certifiés et de notations externes pour l'appréciation du risque et l'évaluation des engagements de certains clients.

- Des insuffisances au niveau des procédures de centralisation, d'évaluation et d'inventaire des garanties reçues de la clientèle et notamment des engagements habitat et des engagements inférieurs à 50 mDT. Ces insuffisances couvrent également l'indisponibilité d'expertise récente des garanties réelles.

Faute de disponibilité d'informations, l'impact éventuel des travaux de justification de ces comptes, de l'inventaire des garanties ainsi que de la prise en compte des données financières pour l'évaluation des engagements de certains clients sur le résultat et les capitaux propres ainsi que les autres éléments des états financiers de la Banque, n'a pu être déterminé par nos soins à la date d'émission de notre rapport.

7. La Banque ne comptabilise les charges relatives aux indemnités de départ à la retraite et des charges relatives aux cotisations assurance-groupe des retraités qu'au moment du départ effectif à la retraite. Ainsi, il n'est pas procédé à la constatation de provisions pour indemnité de départ à la retraite relatives aux engagements découlant de la convention collective qui prévoit une indemnité de six fois le dernier salaire servi à l'employé et de provisions relatives aux cotisations assurance-groupe des retraités qui sont estimées sur la base de la méthode de rattachement linéaire conformément à la norme internationale IAS 19 " Avantages du personnel" à un montant de 14 765 Mille Dinars. A cet effet, une consultation a été initiée par les autorités compétentes auprès de l'OECT afin d'arrêter une méthode applicable à l'ensemble du secteur bancaire.
8. Sur la base de notre examen limité, et sous réserves des points 5 à 7, nous n'avons pas eu connaissance ou relevé d'éléments qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne présentent pas sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Banque de l'Habitat au 30 juin 2012, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus nous estimons utile d'attirer votre attention sur les points suivants :

- L'appréciation et l'évaluation des risques sur les engagements de certains organismes et entreprises publiques présentant des indices de difficultés financières s'avèrent à la date d'émission du présent rapport essentiellement liées aux discussions à engager et aux plans et programmes de restructuration de ces entreprises et de leurs mises en place.

- Le risque encouru sur la relation SOTACIB s'élève, au 30 juin 2012, à 113 574 Mille Dinars dont 54 667 Mille Dinars de participations sur fonds gérés. Cette relation connaît des difficultés et a affiché des pertes importantes au cours des exercices 2010 et 2011. En 2012, l'évaluation de la participation et des risques de crédits sur cette relation ont été effectués compte tenu des perspectives futures prévues dans le business plan 2012-2021.
- En application des dispositions récentes des circulaires de la BCT n° 2011-04 du 12 avril 2011 et 2012-02 du 11 janvier 2012 et la note aux établissements de crédit n° 2012-08 du 2 mars 2012, certains changements ont été apportés aux règles d'évaluation des engagements et des produits y afférents par rapport à celles appliquées au cours des exercices antérieurs. En effet, et comme indiqué dans la note 2.2 « Règles d'évaluation des engagements » et la note 2.3 « Règles de prise en compte des intérêts et commissions sur les engagements » :
 - Des relations ont été maintenues dans leur classe de l'année dernière et ce, compte tenu des décisions de rééchelonnement de leurs impayés. Toutefois, certaines de ces relations n'ont pas encore fait l'objet de mise en place de leurs décisions de rééchelonnement.
 - Une provision collective forfaitaire sur les engagements classés en « 0 » et « 1 » a été comptabilisée pour un montant de 1 600 KDT.
- Le ratio de liquidité prévu par la circulaire 2001-04 s'établit, au 30 juin 2012, à 77,1% soit une insuffisance par rapport au minimum exigé de 313,5 Millions de Dinars. Les emprunts BCT et interbancaires à très court terme avec maturité inférieure à 90 jours s'élèvent à 313 Millions de Dinars. Cette situation expose la Banque à un risque de liquidité important nécessitant la mise en place imminente d'un plan de redressement.

Nous estimons que ces événements pourraient avoir une incidence sur la situation de la banque et sur la qualité de ses actifs. A la date d'émission du présent rapport, l'impact sur les états financiers de la banque ne peut être déterminé.

Tunis, le 19 novembre 2012

LES CO-COMMISSAIRES AUX COMPTES

P/ GAC
Mr Chiheb GHANMI

P/ CMC
Mr Chérif BEN ZINA